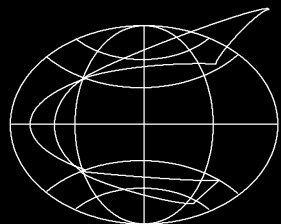


INTOSAI



Revue
internationale
de la vérification
des comptes
publics

Juillet 1999



Revue internationale de la vérification des comptes publics

Juillet 1999—Vol. 26, n° 3

© 1999 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : <chase@gao.gov>).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée aux directeurs de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres intéressés doivent s'abonner au coût de 5 \$US par année. Pour tous les numéros, il faut acheminer correspondance et chèques au bureau administratif de la *Revue* - P.O. Box 50009, Washington, D.C. 20004, É.-U.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

- | | |
|-----------|--|
| 1 | Modèles pour le prochain siècle |
| 3 | En bref |
| 7 | Le IV^e Congrès de l'EUROSAI porte sur l'indépendance |
| 13 | Le gouvernement des Pays-Bas en quête d'une nouvelle forme de reddition de comptes |
| 15 | Rapport spécial : L'ISC du Zimbabwe examine l'état de préparation du gouvernement en vue du passage à l'an 2000 |
| 17 | Profil : Saint-Kitts-et-Nevis |
| 19 | Publications à signaler |
| 20 | Dans le cadre de l'INTOSAI |

Conseil de rédaction

Franz Fiedler, président de la Cour des comptes de l'Autriche
L. Denis Desautels, vérificateur général du Canada
Emma Aouij, premier président, Cour des comptes de la Tunisie
David M. Walker, contrôleur général des États-Unis
Eduardo Roche Lander, contrôleur général du Venezuela

Présidente

Linda L. Weeks (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Adjointe du rédacteur en chef

Linda J. Sellkavaag (É.-U.)

Rédacteurs

William Woodley (Canada)
Kiyoshi Okamoto (ASOSAI-Japon)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Cristina Rojas Valery (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. General Accounting Office (É.-U.)

Production/Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Finances

U.S. General Accounting Office (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Guillermo Ramirez, président, Cour des comptes de l'Uruguay, président
Seung-hun Hahn, président, Commission de contrôle et d'inspection,
Corée, premier vice-président
Tawfik I. Tawfik, ministre d'État et président du Bureau général de contrôle,
Arabie Saoudite, second vice-président
Franz Fiedler, président, Cour des comptes, Autriche, secrétaire général
Arah Armstrong, directeur de la vérification, Antigua-et-Barbuda
Iram Saraiva, ministre-président, Cour des comptes, Brésil
Lucy Gwanmesia, ministre déléguée, Cameroun
L. Denis Desautels, vérificateur général, Canada
Shawky Khater, président, Organisation centrale de contrôle, Égypte
Hedda Von Wedel, présidente, Cour des comptes, Allemagne
V.K. Shunglu, contrôleur et vérificateur général, Inde
Abdessadeq El Glaoui, président, Cour des comptes, Maroc
Bjarne Mork Eidem, vérificateur général, Norvège
Victor Enrique Caso Lay, contrôleur général, Pérou
Alfredo Jose de Sousa, président, Cour des comptes, Portugal
Pohiva Tui'ionetoa, vérificateur général, Tonga
David M. Walker, contrôleur général, États-Unis

Valeurs partagées et visions futures

En avril 1993, M. Charles A. Bowsher, alors Contrôleur général des États-Unis et Président du Comité directeur de l'INTOSAI, a écrit un article sur l'importance de la coopération, de la communication et de la continuité au sein de l'INTOSAI. À ce moment-là, le nombre de commissions avait augmenté. Depuis, ces trois grands principes, que sont la coopération, la communication et la continuité, ont été endossés et élargis par les commissions qui font avancer les travaux de l'INTOSAI entre les congrès.

Élargissement de la coopération et de la collaboration. Les commissions de l'INTOSAI établissent des partenariats avec des organisations, des institutions et des groupes – nous ne parlons plus seulement de coopération au sein de l'INTOSAI, nous visons une coopération plus étendue au sein de la communauté internationale de la gestion financière. En 1997, la Commission des normes de contrôle interne a réussi à forger un partenariat avec l'Institut des auditeurs internes, le Consortium international pour la gestion des comptes publics et l'Agency for International Development des États-Unis en vue de présenter une Conférence sur le contrôle interne à Budapest en Hongrie. Trente-neuf pays y ont participé. Une autre conférence conjointe est prévue pour mai 2000.

De même, la Commission des normes de comptabilité (CNC) a établi une relation de collaboration avec la Fédération internationale des comptables (IFAC) afin de s'assurer que leurs travaux évoluent dans le même sens, et aujourd'hui, l'IFAC et la CNC échangent des commentaires sur leurs exposés-sondages respectifs.

Un autre projet collectif est lancé par la Commission pour le contrôle informatique et le Programme pour la responsabilité et la transparence du PNUD. Reconnaisant la valeur de l'information sur le mandat et la loi habilitante des ISC recueillie par la Commission pour le contrôle informatique et distribuée sous forme de cédérom lors du XVI^e INCOSAI, le Programme pour la responsabilisation et la transparence a présenté au président de la Commission pour le contrôle informatique une proposition en vue de publier cette information conjointement et d'ajouter, dans le nouveau document, une analyse de l'information qui s'y trouve.

Manifestement, l'ensemble de la communauté internationale prend note du travail en cours de l'INTOSAI et cherche des moyens d'établir des partenariats avec ses commissions.

Acceptation croissante de la communauté. Au même moment, la communauté internationale prend note de la valeur des produits déjà terminés. Entre autres, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union européenne (UE) et les Nations Unies (ONU) ont soit adapté, soit adopté et appliqué les normes de contrôle de l'INTOSAI. Le Code de déontologie de l'INTOSAI a fait l'objet d'un article dans l'édition d'hiver du *Government Accountants Journal*, revue de l'Association of Government Accountants qui rejoint 18 000 professionnels du gouvernement fédéral, des États ou des administrations locales aux États-Unis. Récemment, le Secrétaire

général des Nations Unies a recommandé que les *Directives pour l'élaboration des normes de contrôle interne* soient adoptées par les Nations Unies et incorporées dans son *Règlement financier*.

Créer de nouveaux modèles de travail. Au fur et à mesure que les commissions créent de nouvelles relations de travail externes, elles cherchent aussi des moyens novateurs de travailler au sein du réseau de l'INTOSAI. Résolument engagés sur une nouvelle voie, le Groupe de travail pour le contrôle écologique et les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI sont en train d'instaurer de nouvelles façons d'appliquer les produits et les méthodes du Groupe de travail dans les régions. Au dernier congrès de l'EUROSAI, un groupe de travail régional pour le contrôle écologique a été créé pour concrétiser ce concept, et en juin, un groupe spécial de représentants régionaux s'est réuni aux Pays-Bas pour discuter de cette question plus à fond.

Alors que l'IDI procède à la mise en oeuvre du Programme régional de formation à long terme, les commissions de formation régionales cherchent des moyens d'intégrer le travail des commissions de l'INTOSAI aux cours que les nouveaux spécialistes de la formation conçoivent, élaborent et offrent. Appliquant d'autres approches créatives, le Groupe de travail pour la privatisation et le Groupe de travail pour l'évaluation de programmes publient des guides sur les meilleures pratiques et des études de cas pour aider les ISC à introduire les produits des commissions dans leurs gouvernements.

Études de questions de portée générale. Au fur et à mesure que le travail des commissions progresse, ces dernières trouvent, dans les questions de portée générale, d'autres occasions d'établir un lien entre leurs travaux et de coordonner leurs produits. Elles échangent des exposés-sondages et, dans certains cas, les représentants d'une commission assistent aux réunions d'une autre. La Commission de la dette publique fournit un bon exemple de ce principe : elle a déjà entamé des discussions avec la Commission des normes de contrôle, la Commission des normes de contrôle interne et la Commission des normes de comptabilité pour s'assurer que les produits de ces quatre commissions utilisent une terminologie commune et fournissent des directives coordonnées et complémentaires.

Pour renforcer cette coopération entre les commissions, un groupe de travail spécial, dirigé par l'Inde et composé des présidents de toutes les commissions, étudie les façons d'utiliser les technologies à cette fin. Les travaux de ce groupe de travail donneront lieu à la révision du *Manuel des comités*.

À l'aube du prochain siècle, les commissions de l'INTOSAI peuvent être fières de leurs réalisations. Elles peuvent aussi servir de modèles de coopération, de communication et de créativité, témoignant de la manière dont une organisation internationale diverse et complexe peut travailler efficacement en continu en vue d'élaborer des directives et des produits professionnels importants pour la communauté internationale. ■

Allemagne

Rapport annuel de 1998

Le Bundesrechnungshof, l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques de l'Allemagne, a soumis son rapport annuel de 1998 aux organes législatifs fédéraux et au gouvernement. Le rapport présente une partie des quelque 600 lettres de recommandations délivrées par le Bundesrechnungshof dans le cadre de ses travaux de contrôle annuel et de consultation. Il contient des observations sur les crédits fédéraux et sur les comptes d'immobilisations pour l'exercice de 1996 ainsi que 84 observations sur des constatations précises, qui portent, pour la plupart sur des questions très spécifiques. Les principales questions abordées dans le rapport sont la gestion immobilière fédérale et l'approvisionnement public, qui touchent toutes deux à l'ensemble du gouvernement. Le rapport souligne aussi que des dépenses de dotation en personnel excessives ont été engagées en raison des lacunes dans l'évaluation des besoins de main-d'oeuvre.

Le rapport traite également des lacunes constatées dans les bureaux de contrôle fiscal des nouveaux États fédéraux et des avantages fiscaux considérables indûment consentis aux entreprises privatisées de nouveau. Le rapport fait aussi état de la perte considérable de recettes au titre de la TVA qui a été enregistrée à l'échelle nationale depuis la création d'un marché européen unique, attribuant cette perte aux déclarations inexactes ou falsifiées. Le rapport traite aussi de nouvelles dispositions législatives. Dans le cadre de l'Initiative de rationalisation du gouvernement lancée par la Fédération et les États fédéraux, il faut évaluer l'incidence financière et les autres répercussions des mesures réglementaires proposées en vue de fournir de l'information fiable aux législateurs. Toutefois, il s'agit d'une tâche plutôt compliquée, voire impossible, étant donné que les documents à l'appui des projets de loi du gouvernement passent souvent les questions de financement sous silence.

Pour obtenir sans frais le rapport intégral en allemand et les versions abrégées en allemand et en anglais, il suffit d'écrire au : Bundesrechnungshof, Referat Pr/Int, D-60284 Francfort, Allemagne (téléphone : 49-69-2176-2150; télécopieur : 49-69-2176-2470).

Barbade

Rapport annuel de 1998

Le rapport annuel de 1998 du Bureau du vérificateur général de la Barbade a été soumis au Parlement le 9 décembre 1998. Le rapport contient principalement les constatations des vérifications des ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'une description de la mise en oeuvre et des résultats de deux vérifications de gestion pilotes effectuées par le Bureau.

De plus, le rapport révèle que certains agents comptables ont omis de soumettre les comptes de crédits en temps voulu et conformément à la loi, et il fait aussi mention de lacunes dans la préparation de certains de ces comptes. Le vérificateur s'inquiète également des lacunes constatées dans les systèmes de comptabilisation des recettes; dans certains cas, les bilans soumis ne représentaient pas les montants perçus au cours de l'exercice. Toutefois, les manquements aux Règles financières ont été considérablement réduits par rapport aux exercices précédents, et le rapport fait état d'une amélioration marquée dans les suites données par les ministères et les organismes aux demandes de renseignements et aux notes de service des vérificateurs. Règle générale, les comptes donnaient une image fidèle de la situation financière pour l'exercice examiné, ce qui veut dire qu'une opinion sans réserve a été formulée pour la majorité.

Pour obtenir plus d'information, prière de s'adresser au Bureau du vérificateur général, Nicholas House, Broad Street, Bridgetown, Barbade (téléphone : 246-426-2537; télécopieur : 246-228-2731).

Canada

Programme fédéral en matière d'environnement et de développement durable

Selon Brian Emmett, Commissaire à l'environnement et au développement durable, il continue à y avoir un écart important entre les engagements et les actions du gouvernement fédéral en matière d'environnement et de développement durable. « Cette situation est particulièrement troublante parce que les pressions mondiales

qui donnent naissance aux problèmes environnementaux — augmentation de la population mondiale, croissance des économies et utilisation accrue des ressources — continuent de s'accroître » a déclaré M. Emmett. « Le développement non durable n'est pas un problème planétaire éloigné : il nous touche là où nous vivons et là où nous travaillons. »

Dans son rapport déposé à la Chambre des communes, le Commissaire met l'accent sur les défis que le gouvernement fédéral doit relever lorsqu'il traite de questions particulières liées à l'environnement et au développement durable. Dans ses rapports précédents, le Commissaire a fait état des lacunes dans la gestion de ces questions par le gouvernement; dans son troisième Rapport, il montre à quel point ces lacunes sont profondément ancrées.

Par exemple, le régime canadien de gestion des substances toxiques a pour objet de permettre l'utilisation sûre et productive des substances chimiques tout en protégeant les Canadiens et l'environnement contre les risques inacceptables. Même si les rejets de nombreuses substances toxiques dans l'environnement ont été réduits, le Commissaire a découvert un certain nombre de fissures dans l'infrastructure fédérale, notamment un manque de coordination, une surveillance incomplète et de profondes divisions entre les ministères au sujet des principales questions.

En plus des substances toxiques, le Commissaire traite des ententes fédérales-provinciales concernant la protection de l'environnement, la protection de l'environnement dans l'Arctique, les stratégies de développement durable et d'autres questions.

Selon le commissaire, « le Canada s'est joint à la communauté internationale en s'engageant à accomplir d'ici 2002 des progrès mesurables en vue du développement durable. Il ne reste que trois ans avant l'échéance. Des organisations du monde entier ont montré comment l'amélioration des pratiques fondamentales peut accroître leur performance environnementale. Le gouvernement fédéral canadien doit en faire autant. »

Le chapitre intitulé « Observations du Commissaire — 1999 » se trouve sur le site Internet du Bureau du vérificateur général du

Canada (www.oag-bvg.gc.ca). Il se trouve aussi dans la vidéocassette « Observations choisies » que vous pouvez obtenir en communiquant avec le Centre de distribution du Bureau par téléphone au (613) 952-0213, poste 5000, ou par télécopieur au (613) 952-0696.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec Johanne McDuff, Bureau du vérificateur général du Canada (téléphone : (613) 952-0213, poste 6292; courriel : mcduffjo@aog-bvg.gc.ca).

Maurice

Publication du Rapport de vérification de 1997-1998

Le Rapport annuel sur les états financiers du gouvernement de Maurice a été soumis le 26 février 1999, conformément aux délais prescrits par la loi, et déposé au Parlement en avril 1999. Le Rapport du vérificateur compte deux volumes, l'un qui porte sur la vérification comptable et l'autre sur certains examens spéciaux.

Dans le Rapport sur la vérification comptable (volume I), le vérificateur attire de nouveau l'attention sur un certain nombre de lacunes dans l'exécution des marchés. Dans certains cas, on a lancé des appels d'offres, mais on n'a pas prévu des délais assez longs pour la présentation des soumissions. Dans d'autres cas, on a scindé des marchés de manière à éviter les procédures d'appel d'offres.

Le Rapport contient aussi des observations sur les dommages aux routes causés par les véhicules lourds surchargés et il illustre le problème au moyen de photos couleur. Le rapport fait ressortir la nécessité d'une application rigoureuse de la loi. En outre, des pièces d'équipement chères ont été achetées, mais n'ont pas été utilisées pendant plus de trois ans.

Le Rapport sur les examens spéciaux (volume II) comprend les résultats d'une vérification de la gestion de l'environnement et fait état de divers problèmes relevés par le ministère responsable. La loi n'a toutefois pas été modifiée ni codifiée de manière à permettre le règlement de ces problèmes. Le vérificateur attire l'attention sur le fait que l'environnement est soumis à des menaces constantes et que, pour le protéger, il faudrait prendre des décisions éclairées et fermes. La vérification du Centre de recherche sur les pêches Albion a permis de constater qu'au fil des ans, le Centre s'est écarté de ses objectifs initiaux. Il s'est transformé en un organisme plus intéressé par les questions de gestion que par la recherche, ce qui fait que la plupart des objectifs initiaux n'ont pas été atteints. Dans l'examen du rendement des actifs de l'État et des investissements dans l'infrastructure touristique, on constate que le gouvernement

a investi des fonds publics importants dans la mise en place de l'infrastructure touristique et dans des activités promotionnelles. Selon l'examen, il serait possible d'en arriver à des ententes avec le secteur privé, ententes qui permettraient au gouvernement d'en obtenir davantage pour son argent.

Pour obtenir des exemplaires du rapport, écrire à : M. Moussa Taujoo, Directeur de la vérification, 14^e étage, Air Mauritius Building, John Kennedy Street, Port Louis, Maurice (courriel : auditdep@bow.intnet.mu).

Népal

Médaille attribuée

Sa Majesté le Roi du Népal, Birendra Bir Bikram Shah Dev, a décerné la prestigieuse médaille Prasadha Prabal Gorakha Dakshina Bahu au Très honorable Vérificateur général Bishnu Bahadur K. C. à l'occasion de son 53^e anniversaire de naissance, le 29 décembre 1998.

À la même occasion, M. Krishna Prasad Neupane, Vérificateur général adjoint, et M. Dev Bahadur Bohara, Directeur, ont respectivement reçu la médaille Suprabal Gorakha Dakshina Bahu et la médaille Prabal Gorakha Dakshina Bahu. Ces médailles leur ont été décernées en reconnaissance de leur rendement exceptionnel et de leurs contributions dans leurs domaines de compétence respectifs.

Pour obtenir plus d'information, prière d'écrire au Bureau du vérificateur général, Babar Mahal, Kathmandou, Népal (courriel : oagnp@oagnp.mos.com.np).

Roumanie

Nouveau président de l'ISC

M. Ioan Condor a été nommé président de la Cour des comptes de Roumanie pour une période de six ans. Il succède à M. Ioan Bogdan qui a pris sa retraite en mars

1999. M. Condor est avocat : il est titulaire d'un baccalauréat et d'un doctorat de l'Université de Cluj-Napoca et il a suivi une formation supérieure en droit international privé et commercial dans des établissements de Bucarest, de Bruxelles et de Strasbourg.

Avant sa nomination au poste de président de la Cour des comptes, M. Condor a fait une carrière distinguée à la fonction publique. Il a notamment servi 16 ans à titre de conseiller juridique auprès du ministère des Finances, de juge et, de 1993 à 1999, de conseiller en matière d'audit auprès de la Cour des comptes. De plus, M. Condor a été professeur agrégé à la faculté de droit financier de l'Académie des études économiques à Bucarest.

M. Condor est l'auteur de nombreuses publications : il a rédigé ou co-rédigé neuf livres (y compris trois publications à l'étranger) et publié plus de 150 articles et communications en Roumanie et à l'étranger. Il s'est aussi vu décerner des prix scientifiques et il est correspondant intérimaire du Bureau international de documentation fiscale à Amsterdam et membre de l'Institut international des finances publiques de Saarbrücken.

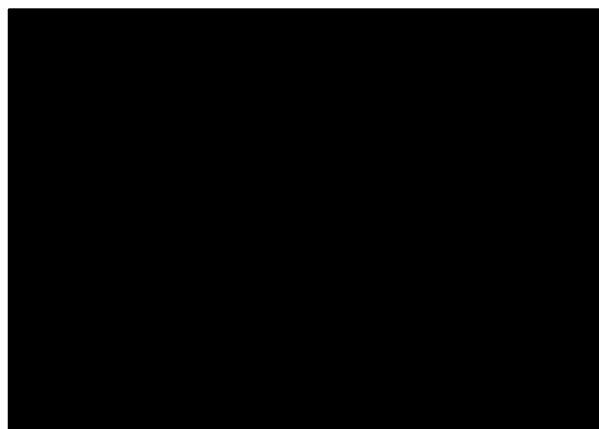
Lorsqu'il a assumé son nouveau poste, M. Condor a fait connaître sa volonté de maintenir la collaboration entre son bureau et les autres ISC dans le contexte de l'INTOSAI et de l'EUROSAI. Pour obtenir plus d'information, prière d'écrire à la Cour des comptes, 22-24 rue Lev Tolstoï, Bucarest 1, Roumanie (téléphone : 40-1-230-1377; télécopieur : 40-1-230-1364).

Nations Unies

Rencontre annuelle des contrôleurs internes

La 30^e rencontre annuelle des représentants du Bureau des services de contrôle interne des organisations des Nations Unies et des institutions

Sa Majesté le Roi du Népal présente la médaille au Vérificateur général.



multilatérales de financement (IMF) s'est tenue à Paris du 17 au 19 mai 1999. Le Service de contrôle interne de la Banque mondiale et ses bureaux à Paris ont été les hôtes de la rencontre.

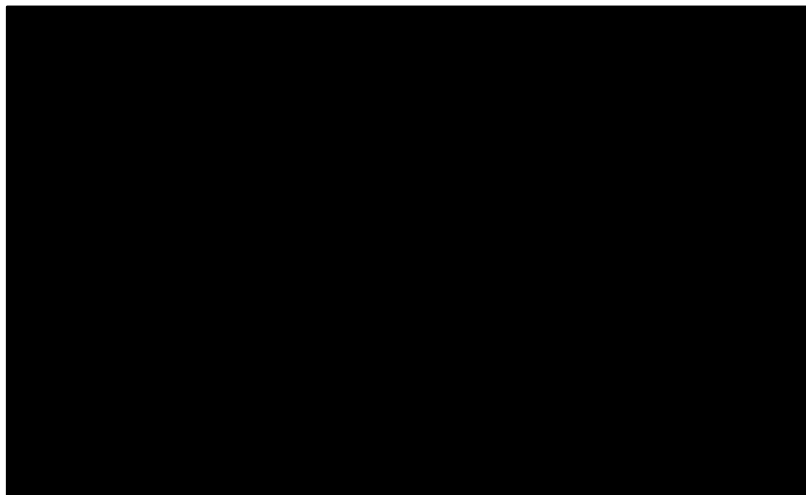
La rencontre, qui a lieu annuellement, fournit une tribune pour la tenue de discussions collégiales sur des problèmes organisationnels et techniques communs aux fournisseurs de services de contrôle au sein des Nations Unies et des IMF. La rencontre a accueilli plus de 40 représentants de 30 organisations différentes, la plupart étant responsables de leurs fonctions de contrôle respectives.

Cette année, le discours-programme a été prononcé par M^{me} Katherine Sierra, vice-présidente des Services opérationnels de base à la Banque mondiale. Elle a décrit les stratégies que la Banque mondiale utilise pour lutter contre la fraude et la corruption dans ses projets, notamment un recours accru à la fonction de contrôle.

La rencontre de trois jours a comporté diverses séances qui ont porté sur des problèmes organisationnels et techniques communs, notamment le recours aux cadres de contrôle, l'autoévaluation de contrôle, le contrôle de l'approvisionnement, l'apprentissage, les cadres de formation et de perfectionnement, les outils Internet, le suivi des recommandations, les contrôles de gestion bilatéraux et la création de partenariats.

Plusieurs conférenciers invités ont pris la parole lors de la rencontre, dont les suivants.

- M. Robert A. Ferst, vice-président des Programmes d'intégration et de



Les délégués à la 30^e rencontre des contrôleurs internes des Nations Unies, qui s'est tenue à Paris, sont réunis pour la photo de groupe.

qualité des Services internationaux à l'Institut des auditeurs internes, a décrit comment les fonctions de surveillance et de contrôle pouvaient garantir la qualité constante de leurs services en se servant de techniques comme l'analyse comparative et les examens périodiques de l'assurance de la qualité.

- M. Martyn E. Jones, associé de Deloitte & Touche au Royaume-Uni, a parlé de certaines des principales tendances en affaires et des problèmes de contrôle qu'elles poseront éventuellement.

À la dernière séance de la rencontre, M. Karl Paschke, sous-secrétaire général sortant du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, a pris la parole. Il a fait part de ses réflexions sur les succès et les défis que la fonction de contrôle indépendant a connus pendant les quatre ans et demi où il en a assumé la direction.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec M. J. Graham Joscelyne, contrôleur général, Banque mondiale, 1818 H Street, NW, Washington DC 20433, États-Unis (courriel : gjoscelyne@worldbank.org; téléphone : (202)458-5412; télécopieur : (202) 522-3575. ■

Le IV^e congrès de l'EUROSAI porte sur l'indépendance

4^e CONGRÈS PARIS 31 MAI–4 JUIN 1999

EUROSAI

L'indépendance, qui est reconnue depuis longtemps comme un élément essentiel à l'efficacité d'un bureau de contrôle, a été au cœur des discussions des dirigeants de 36 ISC de l'Europe et de nombreux observateurs de l'INTOSAI qui se sont réunis à Paris du 31 mai au 4 juin 1999 dans le cadre du IV^e Congrès de l'EUROSAI. Au cours de la semaine, les délégués ont étudié les questions touchant l'indépendance des bureaux de contrôle nationaux, rencontré des fonctionnaires du gouvernement français, réglé des questions de nature administrative et profité de l'occasion pour tenir des discussions informelles.

Les remarques préliminaires préparent la voie

Les conférenciers qui ont pris la parole à la cérémonie d'ouverture et à la première séance plénière générale ont cerné le contexte du Congrès et donné le ton pour la semaine.

Les discussions ont eu lieu à la salle de conférences du Conseil économique et social, et M. Jean Matteoli, président du Conseil, a ouvert le Congrès par une bienvenue chaleureuse et affable. Comme l'a dit M. Matteoli, le Conseil économique et social, à l'instar des ISC, s'efforce de faire connaître l'importance de la communication et de la coopération entre homologues européens. Se disant convaincu que l'échange d'expériences aide les institutions à assumer des rôles différents, à relever de nouveaux défis et à fonctionner efficacement dans un milieu en mutation, M. Matteoli a encouragé les délégués à profiter du temps qu'ils allaient passer ensemble pour resserrer les liens de coopération entre les ISC membres.

M. Lubomir Volenik, Président de l'ISC de la République tchèque, hôte du III^e Congrès de l'EUROSAI et Président de l'EUROSAI, a dit qu'il se sentait choyé d'être au bon endroit, au bon moment et avec les bonnes personnes pour discuter d'un sujet aussi important que l'indépendance. Il a souligné que c'était à Paris que les principes de liberté, d'indépendance et de séparation des pouvoirs avaient été introduits et que ces principes constituaient le fondement d'un contrôle externe efficace. Retraçant l'histoire du contrôle externe à travers l'Égypte ancienne, la Chine et la Bible, M. Volenik a souligné qu'une ISC indépendante est essentielle à un gouvernement démocratique fort. Rappelant que Paris a toujours été imprégnée d'une tradition de créativité intellectuelle, M. Volenik a dit espérer que cette tradition prédominerait tout au long de la semaine.

M. Pierre Joxe, Premier président de la Cour des comptes de France, hôte du IV^e Congrès de l'EUROSAI et nouveau président de l'EUROSAI, a souhaité la bienvenue à tous les délégués et formulé

des observations spéciales au sujet de l'indépendance. Il a souligné que l'indépendance n'est pas automatique, qu'il faut la protéger et même parfois se battre pour elle et qu'elle existe à des degrés différents parmi les ISC. Revenant sur la longue histoire de la Cour des comptes, M. Joxe a indiqué qu'aujourd'hui, les ISC jouent un rôle important dans le maintien d'un équilibre démocratique au sein du gouvernement. Selon lui, « la société a le droit d'exiger que tous les fonctionnaires rendent compte de leurs activités » et les ISC constituent le principal outil dont les gouvernements disposent pour répondre à cette attente et évaluer la reddition de comptes.

Rappelant qu'il avait assisté à la « naissance de l'EUROSAI », M. André Chandernagor, ancien Premier président de la Cour des comptes, s'est dit heureux d'avoir été invité à prendre la parole en ce dixième anniversaire de l'institution. Soulignant que le monde avait beaucoup changé depuis juin 1989, c'est-à-dire depuis le fondement de l'EUROSAI lors du XIII^e INCOSAI, à Berlin, il a fait remarquer que bon nombre des membres actuels de l'EUROSAI n'existaient pas comme nations indépendantes au moment de la création de l'EUROSAI. Il a encouragé les délégués à se rappeler que l'indépendance est la valeur cardinale de tous les bureaux de contrôle externe et que même si les ISC sont assujetties à des exigences juridiques différentes en matière de dotation en personnel, de budgétisation et de reddition de comptes, il est important de voir plus loin que les détails et les différences pour faire en sorte que les ISC gardent l'esprit et le sentiment d'indépendance. Faisant écho aux propos de M. Volenik et de M. Joxe, M. Chandernagor a rappelé qu'à l'origine, les ISC faisaient rapport au souverain, que plus tard, elles faisaient rapport au Parlement et qu'aujourd'hui, elles font rapport au public. Selon lui, la nouvelle « démocratie de l'opinion publique » impose des responsabilités plus lourdes aux ISC et exige de nouvelles formes de rapport qui garantissent au public l'information dont il a besoin pour demander des comptes au gouvernement.

M. Guillermo Ramirez, Président de la Cour des comptes de l'Uruguay et Président du Comité directeur de l'INTOSAI, s'est adressé aux congressistes au nom de l'INTOSAI. Mentionnant que l'INTOSAI parle d'indépendance depuis la publication de la Déclaration de Lima en 1977, M. Ramirez a indiqué qu'il s'agissait d'un sujet toujours important pour la communauté internationale du contrôle. Reconnaisant la diversité entre les 179 membres de l'INTOSAI, il a souligné qu'un groupe d'étude spécial de l'INTOSAI, créé à Montevideo lors du XVI^e INCOSAI et présidé par l'ISC du Canada, travaillerait à partir des discussions et des débats de l'assemblée de l'EUROSAI et ferait rapport sur la question de l'indépendance au prochain INCOSAI.

Discussions et débats

La question de l'indépendance a été divisée en quatre grands thèmes qui ont fait l'objet des discussions au cours de la semaine. Les organisateurs du Congrès ont expérimenté une formule qui incluait des professeurs d'université, ce qui a ajouté une perspective nouvelle et intéressante aux débats.

Le Pr Robert Hertzog, de l'Université Robert Schuman de Strasbourg, a ouvert les discussions en invitant les ISC à étudier les conditions dans lesquelles l'indépendance est établie, c'est-à-dire en regardant au-delà du monde des finances pour examiner les secteurs

monétaires et économiques. Il a aussi souligné que les notions d'indépendance et de séparation des pouvoirs pouvaient sembler défier les principes de base d'un bon gouvernement, qui favorisent l'économie, l'efficacité et l'efficacité, mais qu'elles étaient essentielles aux personnes et aux organisations qui doivent fonctionner à l'extérieur de la sphère d'influence politique. Selon lui, même si l'indépendance peut être considérée comme un facteur « relatif » - garantie d'une certaine façon par la constitution, les lois ou les règlements d'une nation — l'éthique et les normes éthiques sont essentielles pour donner de la confiance et de la crédibilité. En conclusion, le Pr Hertzog a rappelé que nous vivons dans un monde complexe, que nos gouvernements ne sont pas dirigés par des platoniciens et que nos dirigeants ne sont pas les « savants » de la science si appréciés au siècle dernier, ce qui veut donc dire que les ISC jouent un rôle essentiel dans le maintien de la reddition de comptes au public.

Thème I :

Les relations des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques avec les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire

Président : Vasile Cozma, Moldavie

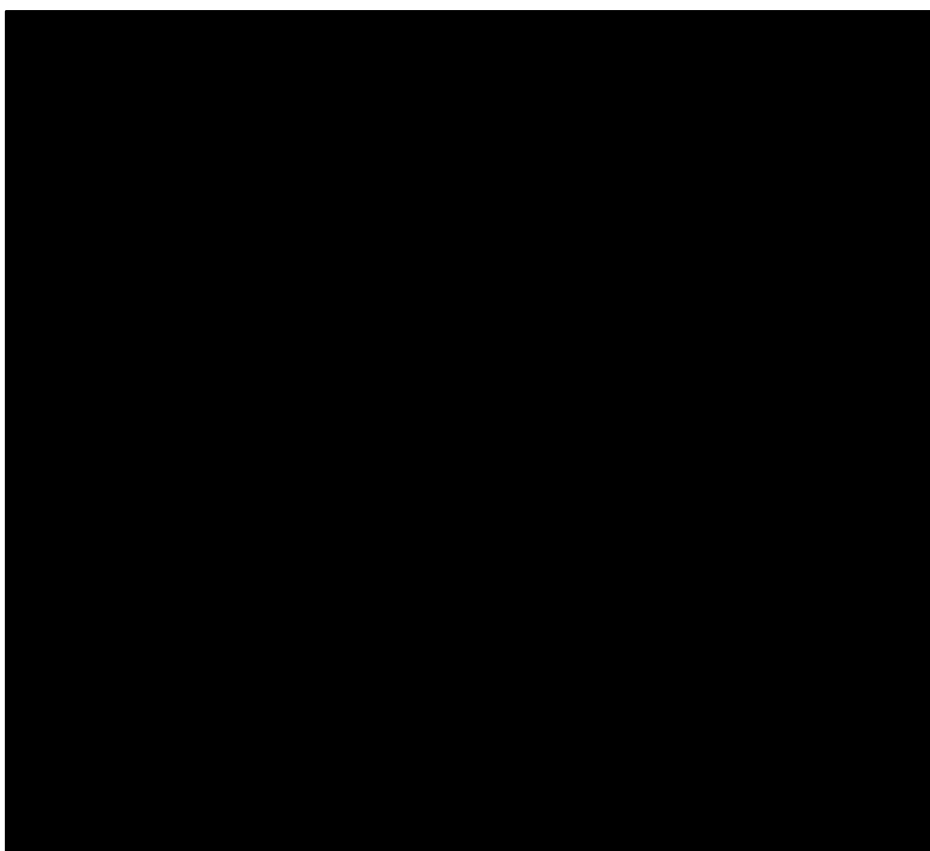
Rapporteur : Alfredo Jose de Sousa, Portugal

Faisant suite à bon nombre des questions soulevées par le Pr Hertzog, M. de Sousa, rapporteur de thème, a résumé les résultats

d'un sondage de l'EUROSAI sur l'indépendance et d'un séminaire connexe qui a eu lieu à Lisbonne du 24 au 26 juin 1998.

Trente-quatre pays ont répondu à un questionnaire distribué avant le séminaire et trente-trois membres de l'EUROSAI ont participé au séminaire. Le questionnaire et les discussions ont porté sur des aspects ou des attributs cruciaux de l'indépendance dont les suivants : pouvoir conféré par la loi; capacité de publier des recommandations et des observations; instruments juridiques applicables au contrôle; nomination du président ou du contrôleur général; recrutement et nomination du personnel; compilation et approbation du programme d'activités annuel; source de financement, approbation du budget de l'ISC et gestion et contrôle du budget; niveau de coopération entre les organismes de contrôle interne et l'ISC; et niveau de coopération entre l'ISC et les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. M. de Sousa a ensuite présenté la Déclaration de Lisbonne (voir encadré, p. 7) pour que l'assemblée la prenne en considération.

Au cours des discussions qui ont suivi, plusieurs observations ont été formulées. On a souligné que l'indépendance ne doit pas reposer seulement sur des fondements juridiques : la véritable indépendance dépend de l'acceptation du public et des médias et de l'incidence ou des résultats du travail de l'ISC. Certaines discussions ont aussi porté sur l'indépendance des personnes autant que de l'institution, discussions qui ont donné lieu à des observations au sujet des valeurs et de l'éthique. D'aucuns ont mentionné que l'indépendance ne doit pas être une fin en soi, mais qu'elle doit plutôt être un élément important qui permet à l'ISC de garantir qu'elle fournit de l'information valable à la société et aux décideurs. Souvent, cette information sert de « miroir » pour les parlementaires et les



À l'une des pauses, les délégués au IV^e Congrès de l'EUROSAI se sont rassemblés sur les marches du foyer du Conseil économique et social.

politiques, miroir qui les force à regarder les faits et à ne pas fournir de possibilité d'interprétation ou de distorsion politique.

LA DÉCLARATION DE LISBONNE — POUR LE CONGRÈS DE L'EUROSAI — PARIS 1999

Les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) qui sont membres de l'EUROSAI, réunies à Lisbonne du 24 au 26 juin pour le séminaire préparatoire au **IV^e Congrès de l'EUROSAI** qui se tiendra à Paris en 1999, ont décidé de la déclaration finale suivante par suite des discussions sur :

L'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques — Relations avec les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire

- 1 La capacité d'agir de façon indépendante constitue une garantie essentielle au fonctionnement approprié des ISC. Cette capacité doit signifier en particulier que l'impossibilité de renvoyer leur dirigeant et leurs membres, peu importe qu'ils aient un mandat à vie ou un mandat temporaire, ainsi que le pouvoir d'autoréglementation, y compris les moyens financiers suffisants, sont, entre autres, garantis dans leur constitution respective et qu'ils sont observés par le **pouvoir législatif**.
- 2 Pour ce qui est du **pouvoir exécutif**, il est indispensable de veiller à l'existence de conditions favorables à l'autoréglementation, par les ISC, de la gestion des ressources humaines et financières. Particulièrement, la détermination des activités à exécuter (cadre, calendrier, méthodes); la décision concernant les entités à contrôler; la coopération et les relations avec les organismes de contrôle interne; l'obligation, pour les entités contrôlées, de collaborer avec les ISC; la reconnaissance, s'il y a lieu, des responsabilités des entités contrôlées; et l'établissement du principe de la procédure contradictoire ou d'une procédure semblable.
- 3 Pour ce qui est du **pouvoir judiciaire**, il est considéré comme souhaitable qu'un cadre juridique régitte la coordination des pouvoirs respectifs des ISC et des organes du pouvoir judiciaire.

Thème II :

La responsabilité : Le contrôle des contrôleurs

Président : John Purcell, Irlande

Rapporteur : Janusz Wojciechowski, Pologne

Selon M. Wojciechowski, comme les citoyens « confèrent aux ISC des pouvoirs étendus et les instruments nécessaires, ils ont le droit de savoir si les ISC s'acquittent de leur mission et si les ISC sont dignes de confiance. Il a ajouté que la presse cherche souvent à savoir « qui contrôle les contrôleurs ». En se fondant sur les réponses au questionnaire de l'EUROSAI, il a soumis plusieurs sujets de discussion à l'assemblée. Les questions concernaient le contrôle interne et externe de l'ISC, l'évaluation de la qualité du travail de l'ISC, la publication des rapports et la réponse aux plaintes et aux suggestions des citoyens.

L'un des débats animés de cette séance a porté sur l'application des technologies. Selon les participants, comme le public et les ISC

utilisent davantage Internet et d'autres médias électroniques, les citoyens ont plus de possibilités de commenter et d'examiner les résultats des ISC. Toutefois, certains estiment que les ISC ne peuvent pas tenir pour acquis que les discussions sur Internet donnent une image fidèle de ce que pense le public et qu'elles renforcent la démocratie. On y voit clairement l'avènement d'un nouveau mode de communication qui pourrait exercer une influence croissante au moment où les ISC s'engagent dans le prochain siècle.

Les délégués étaient d'accord pour dire que les ISC doivent servir de modèle aux autres entités gouvernementales et que le « contrôle social » exercé par l'intermédiaire de la presse n'était pas suffisant; c'est pourquoi une attention considérable a été portée à l'obligation de rendre compte des ISC. Les examens par les pairs, les analyses comparatives, les comités de contrôle, les fonctions de contrôle interne et la surveillance exercée par l'intermédiaire de commissions parlementaires ou spéciales ont tous été examinés à titre d'outils et de techniques susceptibles d'assurer la reddition de comptes requise.

Le Pr Patrick Dunleavy, de la London School of Economics and Political Science, a clôturé les discussions de la première journée par une communication et une discussion au sujet de l'évolution des rôles des ISC et de l'incidence de cette évolution sur la façon dont l'efficacité des ISC sera mesurée et évaluée. Il a insisté sur l'évolution des gouvernements qui sont passés d'imposantes structures étatiques uniques à des systèmes se rapprochant davantage de la structure fédérative ou quasi-fédérative, mis l'accent sur les changements apportés par la privatisation accrue dans le secteur public, souligné les nouvelles tendances de la gestion publique (rupture des bureaucraties hiérarchiques et émergence d'organismes publics de type commercial) et discuté des tendances vers un gouvernement plus « ouvert » dans un environnement électronique (en temps réel). Vu sous cet angle, chacun de ces changements aura une incidence sur les ISC et exigera de ces dernières qu'elles adoptent un régime de « pleine information », élaborent une stratégie de communication, anticipent les nouvelles incidences des médias, se préparent le mieux possible au contrôle de gestion « juste à temps », élaborent des rôles de contrôle secondaires ou tertiaires et se penchent sur des questions de portée gouvernementale.

Pour clôturer la séance, il a aussi indiqué que peu importe que l'examen extérieur prenne la forme d'un examen par les pairs, d'un examen théorique ou d'un examen par les médias, il doit être complet et systématique, qualitatif et quantitatif, faire appel aux critères de l'ISC, être raisonnable et uniforme et reposer sur la confiance et la franchise.

Thème III :

Les moyens de l'indépendance

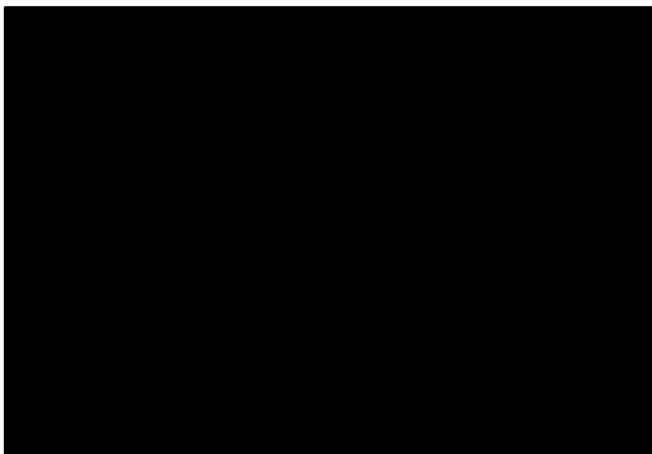
Président : Arpad Kovacs, Hongrie

Rapporteur : Francesco Sernia, Italie

Se fondant sur les concepts de base de la Déclaration de Lima et sur les données découlant des réponses au questionnaire, M. Sernia a présenté une évaluation comparative des mécanismes qui assurent l'indépendance des ISC européennes. Il a signalé que l'indépendance de toutes les ISC européennes est assurée par des lois ou des règlements et qu'en fait l'existence de 24 ISC européennes est enchâssée dans la constitution nationale ou dans une équivalente de leur pays, ce qui renforce les garanties d'indépendance et de stabilité étant donné qu'elles peuvent être modifiées seulement par des procédures législatives complexes. Même s'il était plus difficile de généraliser au niveau des politiques de gestion du budget, M. Sernia a indiqué qu'il existait une tendance réelle vers l'autonomie de gestion.

Fait plus intéressant, il a fait mention d'une nouvelle tendance : certaines ISC ont trouvé le moyen d'offrir leurs services à des tiers et ainsi de produire elles-mêmes des recettes qui ne sont pas transférées du budget de l'État. Une tendance plus claire s'est manifestée au niveau des garanties qui assurent une grande liberté à la haute direction grâce à des procédures rigoureuses : les dirigeants ne peuvent pas être renvoyés, ce qui leur permet une plus grande liberté d'expression. Toutefois, selon le sondage, ces garanties étaient moins claires pour les fonctionnaires qui occupent des postes au sein des ISC. Dans le dernier secteur de comparaison, M. Sernia a signalé que les répondants avaient fait état d'une plus grande difficulté à évaluer l'efficacité des activités de l'ISC parce qu'ils avaient de la difficulté à faire la distinction entre le fait que l'on résiste souvent passivement ou que l'on s'oppose ouvertement à la mise en oeuvre des recommandations de l'ISC et la question de savoir si l'ISC fait du bon travail.

Les débats découlant des questions soulevées par M. Sernia ont porté sur trois grandes questions : le budget et la production de recettes hors budget, le personnel et le rôle des ISC dans un contexte planétaire/supranational. Sur la question du budget, la plupart des ISC étaient d'accord pour dire que dans les faits, elles jouissaient d'un degré d'indépendance assez élevé pour obtenir le financement nécessaire et suffisant au maintien de leurs activités. (D'aucuns ont dit craindre que ce ne soit pas le cas dans d'autres régions de la grande communauté de l'INTOSAI.) Toutefois, certains se sont demandés s'il était approprié que les ISC produisent leurs propres recettes en plus du budget autorisé par l'État parce qu'elles pouvaient se trouver en situation de conflits d'intérêts et concurrencer indûment le secteur privé. Pour ce qui est du personnel, plusieurs ISC ont déclaré avoir de la difficulté à recruter et à garder des personnes compétentes parce que la rémunération au gouvernement n'est pas concurrentielle. D'aucunes ont exprimé des inquiétudes parce qu'elles sont limitées par les pratiques de recrutement et d'embauche du gouvernement tandis que d'autres ont indiqué avoir toute la latitude pour annoncer leurs postes et recruter là où elles le veulent. Répondant aux préoccupations qui se posent dans un nouveau domaine, quelques délégués ont souligné que les ISC devaient élaborer des mécanismes pour rendre compte à leurs gouvernements de la façon dont les organismes multinationaux ou supranationaux utilisent les fonds publics. Au nombre des questions soulevées dans ce contexte se



Grâce aux technologies de pointe, les dirigeants du Congrès et les participants aux discussions ont été saisis par des caméras qui projetaient ensuite leur image sur des écrans géants pour que tous les délégués puissent voir clairement les intervenants. On voit ici M. Tavares du Portugal au grand écran lorsqu'il fait une intervention au cours de l'une des séances de discussion.

trouvaient les suivantes : la coordination du travail, les questions de compétence et d'accès ainsi que les politiques sur la communication de l'information.

Thème IV :

Relations avec les médias

Président : William Dumazy, Belgique

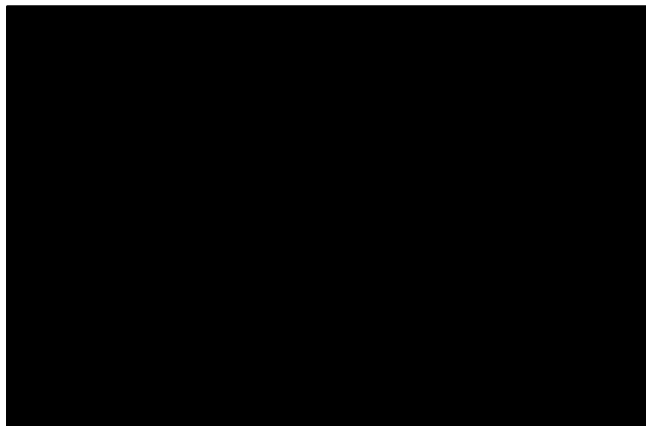
Rapporteur : Sir John Bourn, Royaume-Uni

Pour présenter ce thème, Sir John a raconté aux délégués qu'au moment où M. Joxe l'avait invité à être rapporteur, il lui avait dit « la presse est notre parlement aujourd'hui ». Citant Stanley Baldwin, l'un des premiers ministres de la Grande-Bretagne, Sir John a souligné que « de tout temps, le pouvoir sans responsabilité avait été la prérogative des courtisans », ajoutant qu'il arrive souvent aujourd'hui que les médias exercent beaucoup de pouvoirs sans assumer de responsabilité. Il ne s'agit pas d'un problème nouveau ni d'un problème qui se limite aux journaux. Sir John a rappelé qu'on avait utilisé toutes sortes de moyens pour transmettre des messages, notamment les feux, les pigeons voyageurs, la radio, la télévision et l'outil le plus puissant aujourd'hui, Internet. Selon lui, la plus grande difficulté pour les ISC aujourd'hui est de savoir comment traiter efficacement avec les médias. Il a poursuivi en comparant les médias à Janus, l'ancien dieu romain à deux faces : d'un côté, ils peuvent sourire, et de l'autre, ils peuvent faire la grimace. Lorsque les médias font la grimace comme Janus, ils peuvent provoquer des désaccords ou la banalisation du travail, marginaliser ou grossir une question ou encore risquer de transformer le vérificateur en une personnalité médiatique. Lorsque les médias sourient, ils peuvent aider les ISC en attirant l'attention d'un auditoire plus vaste sur leur travail, leur assurant ainsi une incidence plus marquée; ils peuvent rendre les produits plus visibles en encourageant plus de gens à échanger de l'information en vue d'accroître la valeur du travail de l'ISC; ils peuvent motiver le personnel et faire connaître les compétences professionnelles. Pour bien montrer comment les relations avec les médias peuvent être gérées efficacement, Sir John nous a fait part d'études des cas portant sur des expériences menées en France, en Italie, au Portugal et en Pologne.

Les observations des délégués ont ensuite soulevé plusieurs sujets de préoccupation. La publication et la diffusion des rapports ont fait l'objet de longues discussions, de même que les avantages et les inconvénients de la diffusion publique de la totalité ou d'une partie des rapports. Ces discussions ont mené à un débat sur l'équilibre approprié entre l'attention accordée à l'ISC et à son rôle et l'attention accordée au Parlement (aux politiques) et à son rôle. Les commentaires connexes formulés au sujet de la « liberté d'information » et des « fuites » ont fait ressortir les préoccupations au sujet de la protection de la confidentialité et des problèmes qui peuvent surgir lorsque l'information est publiée avant que les parties concernées aient été informées des constatations et des recommandations. Plusieurs ISC ont dit faire appel à des spécialistes des médias pour qu'ils les aident à gérer le délicat partenariat entre l'ISC et les médias.

Le Pr Juan Zornoza, de l'Université Charles II de Madrid, a conclu les discussions sur les thèmes III et IV. Dans ses propos, il a fait ressortir la valeur de l'indépendance en indiquant comment le modèle d'indépendance des ISC doit être quelque peu différent du modèle d'indépendance judiciaire, l'importance de la nomination des dirigeants et du maintien d'un statut de « non-dépendance » au sein du gouvernement, les défis qui se posent dans le nouvel environnement planétaire et la nécessité de composer avec les

« perceptions » de l'indépendance et la « réalité » de l'indépendance. Pour répondre à ses observations, les participants ont aussi parlé de la nécessité de « faire connaître la vérité » et du fait que les ISC devront peut-être aussi déterminer ce qui doit être fait pour renseigner le public au sujet du rôle de l'ISC dans la reddition de comptes par le gouvernement.



Dans le cadre du programme du Congrès, les délégués se sont rendus à l'Assemblée nationale pour rencontrer, dans l'une des salles des comités, M. Augustin Bonrepaux, Président du Comité des finances, qui leur a parlé de sa vision du rôle des ISC.

Conclusion

Soulignant qu'il était difficile pour un « observateur indépendant » de présenter à un groupe « d'ISC indépendantes » un « rapport indépendant » sur « l'indépendance », le Pr Guy Carcassonne, de l'Université de Paris X, a passé en revue les discussions de la semaine. Il a indiqué que la reddition de comptes et les contrôles peuvent être considérés comme les parents de la liberté et de la démocratie et qu'ils ne peuvent pas être négligés parce qu'ils sont gages de liberté. Il a aussi parlé de responsabilité — de la part du gouvernement et de la part des ISC — et de la nécessité de trouver un équilibre approprié entre l'obligation de servir le public (les citoyens) et l'obligation de fournir de l'information au Parlement.

M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, s'est joint aux délégués pour la séance de clôture. Il s'est dit reconnaissant du fait que les participants aient jeté de la lumière sur ces questions afin d'assurer l'ordre. Il a repris ce qu'il avait dit à une réception plus tôt durant la semaine, soulignant que la société a le droit de demander

des comptes aux fonctionnaires et que cela ne nécessite pas toujours de nouvelles lois, mais plutôt un intérêt accru pour l'examen et l'évaluation. Selon lui, le Congrès de l'EUROSAI montre que les examens des meilleures pratiques, qui peuvent différer d'une ISC à l'autre, mais qui reflètent un esprit de coopération, peuvent permettre de dégager des idées et des objectifs communs susceptibles de profiter à tous.

Les délégués ont été d'accord pour dire que leurs discussions dans la « Ville lumière » avaient permis d'éclaircir et de voir sous un nouvel angle un sujet important pour l'INTOSAI, et pour clôturer le Congrès, ils ont finalisé une déclaration sur les conclusions du IV^e Congrès de l'EUROSAI sur l'indépendance des ISC. (Voir encadré à la page 10.)

Séances plénières générales

Au début et à la fin du Congrès, les délégués ont tenu des discussions et se sont prononcés sur plusieurs points de nature administrative :

- L'Arménie a été acceptée comme nouveau membre de l'EUROSAI.
- Le Danemark et la Slovénie ont été élus comme nouveaux membres du Comité directeur de l'EUROSAI.
- L'Irlande et la Belgique ont été nommées vérificateurs des comptes de l'EUROSAI pour la période allant de 1999 à 2001.
- La Russie a été désignée le pays hôte du prochain Congrès en 2002.
- Une résolution visant l'établissement, par l'EUROSAI, d'un groupe de travail sur le contrôle environnemental est adoptée. Le groupe de travail élaborera un programme régional de contrôle environnemental dans le cadre de la nouvelle approche adoptée par le Groupe de travail pour le contrôle écologique de l'INTOSAI.
- Une résolution visant la mise sur pied d'un comité préparatoire chargé d'examiner la question de la formation au sein de l'EUROSAI fait l'objet de discussions, puis d'une approbation.
- Dans un domaine connexe, M. Caso Lay, président de l'OLACEFS, a présenté un rapport sanctionné par les membres dans lequel il est proposé que l'OLACEFS et l'EUROSAI étudient les possibilités de collaborer plus étroitement, spécialement en matière de formation et d'échange de personnel. ■

CONCLUSIONS DU IV^E CONGRÈS DE L'EUROSAI SUR L'INDÉPENDANCE DES ISC LE 4 JUIN 1999

Dans la Déclaration de Lima de l'INTOSAI (1977), les ISC ont confirmé leur attachement à l'indépendance, qui est une condition indispensable à la vérification efficiente d'une saine gestion des finances publiques. Depuis, les progrès sociaux, technologiques et politiques ont été nombreux. En particulier, l'ouverture des États de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est à la démocratie a renouvelé l'obligation d'indépendance et de transparence. La décentralisation, la privatisation et la déréglementation ont changé la gestion publique. C'est pourquoi les membres de l'EUROSAI, après s'être réunis à l'occasion du séminaire de Lisbonne (1998) et après leur Congrès à Paris (1999), réaffirment que leur indépendance repose aujourd'hui sur les principes suivants :

1. Les ISC doivent disposer des ressources dont elles ont besoin pour être pleinement indépendantes.

L'indépendance des ISC doit reposer sur des dispositions constitutionnelles ou législatives qui enchâssent leur statut institutionnel dans les pouvoirs publics. L'indépendance dépend aussi des garanties offertes aux dirigeants des ISC, qui leur permettent de s'acquitter de leurs fonctions dans un environnement suffisamment stable. Pour sauvegarder l'indépendance des contrôleurs, il faut une protection juridique contre les pressions extérieures et des pouvoirs d'enquête clairement définis.

Les ISC doivent disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de leurs tâches. L'autonomie budgétaire est un autre facteur qui peut favoriser une véritable indépendance.

Enfin, pour être pleinement indépendantes, les ISC doivent avoir la liberté de planifier et d'exécuter des contrôles comme bon leur semble.

2. L'indépendance va de pair avec l'obligation de rendre compte, qui est prévue d'une foule de façons, selon le cadre institutionnel du pays.

Les ISC doivent respecter les mêmes règles qu'elles recommandent aux autres d'appliquer.

Aussi, elles doivent établir des procédés de contrôle interne pour garantir l'efficacité de leur propre travail. Les contrôles internes doivent être structurés au point de pouvoir donner aux dirigeants et aux cadres supérieurs de l'ISC une idée claire du rendement de leur institution. Le contrôle interne doit comporter une surveillance régulière des indicateurs opérationnels et des évaluations des résultats des contrôles.

Les ISC se soumettent de plus en plus à des contrôles externes. Cette procédure offre au public la garantie que les ISC appliquent de saines pratiques opérationnelles, mais elle ne doit pas faire obstacle à leur indépendance.

En publiant des rapports sur leur rendement budgétaire et des rapports sur leurs activités de contrôle et en les soumettant au Parlement, les ISC doivent faire preuve de la plus grande transparence quant à leur utilisation des ressources mises à leur disposition et quant aux résultats obtenus.

3. Les relations avec les médias sont un autre indicateur de l'indépendance des ISC.

La liberté, pour les ISC, de définir leur propre politique de communication avec les médias et le public à l'intérieur des cadres juridiques et réglementaires existants constitue une composante essentielle de leur indépendance et de leur efficacité. Elles doivent veiller à ce que leurs communications donnent un compte rendu juste et impartial de leur travail et ne soulèvent pas de controverses inutiles.

Sauf dans les cas où la publication de l'information est obligatoire aux termes de dispositions juridiques ou constitutionnelles, cette liberté comporte la possibilité de décider s'il faut ou ne faut pas rendre un rapport public. La même latitude peut s'appliquer au contenu, au moyen, à la présentation, à la date, à la fréquence et aux voies de communication.

La transparence à l'égard de l'organisme contrôlé est essentielle. La transparence doit se traduire soit par un processus dans le cadre duquel les faits sont convenus avec les organismes contrôlés, soit par un accès du public aux réactions des organismes contrôlés, réactions qui peuvent être publiées en même temps que les rapports des ISC pour que le public dispose d'une information complète, juste et équilibrée.

Le public doit toujours avoir un accès direct aux rapports que les ISC ont décidé de publier ainsi que la possibilité d'en obtenir copie. Les rapports doivent être accessibles sous diverses formes, y compris sur un site Web.

Le gouvernement des Pays-Bas en quête d'une nouvelle forme de reddition de comptes

Introduction

Dans les années 80, le gouvernement des Pays-Bas a mené une offensive de grande envergure pour améliorer la gestion financière des ministères. Son premier objectif était d'améliorer la gestion des dépenses. Cette offensive était alors absolument nécessaire, vu la précarité des finances publiques. Le plan d'action à long terme, connu sous le nom d'Opération réforme comptable du gouvernement, a déjà fait ses preuves. Généralement parlant, la gestion financière des ministères a été remise d'aplomb et la régularité des dépenses et des recettes publiques est, dans une large mesure, assurée. La politique sur les dépenses publiques coule aussi de meilleurs jours et aucune mesure d'économie importante n'a été prise depuis plusieurs années. Grâce à des « scénarios de croissance prudente » et à des ententes de dépenses établies à l'avance, les Pays-Bas ont répondu sans difficulté aux critères d'admission à l'Union économique et monétaire dans le contexte de l'Union européenne.

Malgré ces progrès, le processus de budgétisation et de comptabilisation occasionne encore de l'insatisfaction, insatisfaction qui a été principalement exprimée par la Chambre basse du Parlement. Cette dernière a d'abord indiqué que les comptes étaient souvent publiés trop tard dans l'année. De plus, elle estimait que les comptes n'étaient pas assez accessibles, qu'ils étaient trop volumineux, trop techniques et de portée trop limitée. Les comptes donnent peut-être une idée des affaires purement financières, mais, dans leur forme actuelle, ils ne révèlent pas grand-chose au sujet de ce qui est réalisé avec les ressources financières disponibles et n'indiquent pas si les réalisations contribuent à l'atteinte des objectifs fixés. Et pourtant, ce genre d'information est essentiel au contrôle des politiques par le Parlement. C'est en partie pour cette raison que la fonction de contrôle n'était pas exercée adéquatement.

Pour améliorer sa fonction de contrôle, la Chambre basse (par l'intermédiaire du Comité des dépenses publiques) a pris elle-même l'initiative de demander le devancement de la date de publication des comptes et l'amélioration de la qualité des états financiers. De concert avec des représentants du ministère des Finances, d'autres ministères et de la Cour des comptes des Pays-Bas, des propositions visant l'atteinte de ces buts ont été mises en avant.

Devancement de la date de publication demandé

Jusqu'à récemment, les états financiers des ministères étaient habituellement publiés en même temps que les rapports de la Cour des comptes des Pays-Bas sur ces états financiers, c'est-à-dire le 1^{er} septembre de l'année suivant l'année budgétaire. Cela s'est produit la dernière fois en 1997 (pour les états financiers de 1996). Comparativement à la situation qui existait avant l'Opération réforme comptable du gouvernement, alors qu'il arrivait souvent que les comptes ne soient déposés au Parlement que plusieurs années après l'année budgétaire, il s'agissait d'une amélioration considérable en une période de temps relativement courte. Néanmoins, le moment de la publication des états financiers n'est toujours pas des plus heureux

étant donné qu'il coïncide avec la présentation des nouveaux budgets. Aussi, au cours des dernières années, le Parlement a eu tendance à ne pas accorder aux états financiers l'attention qu'ils méritaient. La Chambre basse estimait qu'il s'agissait d'une situation indésirable, compte tenu de sa fonction de contrôle. Les parties en cause (ministres, Cour des comptes des Pays-Bas et Chambre basse) se sont depuis entendus pour demander le devancement de la publication des états financiers. Par conséquent, les ministères et la Cour des comptes des Pays-Bas doivent boucler leurs procédures de comptabilité et de contrôle plus rapidement : les ministères doivent préparer leurs comptes pour le 15 mars et la Cour des comptes doit exercer son contrôle pour le 15 mai. Les états financiers peuvent ensuite être examinés immédiatement par le Parlement, les débats se terminant avant les vacances d'été. Ce nouveau calendrier de publication doit entrer en vigueur à compter de l'an 2000 (année budgétaire 1999).

Amélioration de la qualité

Pour que l'amélioration de la qualité souhaitée se concrétise, les comptes doivent fournir plus d'information sur l'atteinte des objectifs des politiques et sur le rendement obtenu grâce au budget consenti. Des comptes ainsi axés sur les politiques ne se concrétiseront pas tout seuls. Il faudra que les objectifs stratégiques soient précisés dans les budgets sous une forme plus concrète et mesurable. Pour ce faire, il faudra que les indicateurs soient utilisés plus explicitement dans les budgets et les comptes, particulièrement en ce qui concerne l'efficacité (information sur les coûts liée aux produits ou au rendement) et l'efficacé (incidence de la politique). Les états financiers liés aux politiques à plus long terme devront fournir une idée des progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques au moyen de cibles pour les dépenses annuelles. Cette approche pourrait être perfectionnée davantage si les grandes priorités étaient fixées avant le budget (voir l'exemple 1 dans l'encadré suivant). La Chambre basse aurait à choisir explicitement les priorités et à les réviser ultérieurement si nécessaire; elle a d'ailleurs déjà commencé à appliquer cette approche.

D'autres propositions liées à l'amélioration de la qualité prévoient l'organisation des états financiers en sections plus générales et la divulgation du rapport entre la politique, les activités et les ressources

Exemple 1 : Illustration d'un énoncé des grandes priorités

« L'un des objectifs du ministère des Affaires économiques est de promouvoir les exportations des Pays-Bas vers l'Afrique. Pour l'année budgétaire à venir, cet objectif est exprimé dans la grande priorité, selon laquelle les exportations de vache laitières doivent augmenter de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente. Une autre grande priorité est d'accroître le nombre d'employés affectés par le ministère des Affaires économiques aux missions diplomatiques des Pays-Bas de 50 p.100 par rapport au nombre actuel. »

financières. Pour organiser les états financiers en sections plus générales, le groupe de travail qui a soumis les propositions favorise la réduction du nombre actuel de postes budgétaires. Chaque article devra représenter un secteur stratégique de plus en plus facile à reconnaître. La section sur les « activités » devrait aussi être organisée en fonction de volets généraux. Le rapport de gestion, dans lequel le ministre examine les activités à la lumière de points de repère fixes (voir l'exemple 2 dans l'encadré ci-après) constitue un aspect important de cette approche. L'initiative de rendre compte des activités spéciales et des écarts reviendrait donc au ministre.

Exemple 2 : Illustration d'un rapport de gestion des activités diffusé par un ministre

« Conformément à la *Loi sur les comptes du gouvernement* de 1999, les activités d'un ministère doivent englober les procédures de contrôle qui fournissent une assurance raisonnable quant aux processus d'élaboration de politiques et de budgétisation dont un ministre assume la responsabilité. Ces procédures doivent répondre aux exigences d'économie, d'efficacité et d'efficacité, de conformité aux autorisations législatives et réglementaires et aux normes d'intégrité; de communication au public d'une information fiable; de protection des valeurs. D'autres dispositions de ces procédures de contrôles sont incluses dans (...)

À mon avis, la conception et l'exécution des activités du ministère de XXX ont répondu aux exigences fixées au cours de l'année dernière (à l'exception de). Un certain nombre de postes opérationnels précis sont examinés ci-après conformément aux ententes conclues avec la Chambre basse au cours des débats sur le budget du ministère de XXX.

Signé par : le ministre de XXX

Pour indiquer que l'étendue des comptes rendus s'est élargie, c'est l'expression « rapport annuel » qui sera utilisée plutôt qu'« états financiers ».

Des comptes de portée gouvernementale, connus sous le nom de « Rapport annuel de l'État », seront préparés, ce qui permettra à l'ensemble du gouvernement de faire rapport des politiques, des activités et des ressources financières au niveau national. Ce rapport servira de fondement à un débat annuel dans le cadre d'une séance plénière de la Chambre basse qui se tiendra le troisième mercredi de

mai ou tout de suite après. De plus, la Chambre basse s'est engagée à tenir un débat exclusivement sur les « grandes priorités » annoncées à l'avance.

La nouvelle version du rapport annuel sera présentée à l'Assemblée générale des États en 2001 au plus tôt et, avec le rapport de contrôle connexe qui sera publié par la Cour des comptes, elle servira de fondement à l'approbation de la conduite des ministres. Sous la direction du ministre des Finances, on s'affaire actuellement à régler les derniers détails des propositions et à leur donner une forme plus concrète.

Conséquences pour le contrôle

Le rapport annuel tout entier devra être contrôlé à l'interne par les services de contrôle des ministères et à l'externe, par la Cour des comptes des Pays-Bas. Les aspects actuels du contrôle, qui sont surtout de nature comptable, devront être complétés par des aspects stratégiques et opérationnels. L'orientation du contrôle sera donc changée. Comme la publication des états financiers sera devancée, le contrôle devra être exécuté de façon plus continue. Les procédures qui étaient auparavant exécutées à la fin de l'année budgétaire devront l'être au cours de l'année budgétaire afin de réduire la charge de travail après la date de clôture du bilan. Les ministères pourraient faciliter un tel contrôle continu en préparant des rapports provisoires et en faisant contrôler les comptes au cours de l'année (p. ex., chaque trimestre).

Courbe de croissance

L'actuelle procédure de rapport ne peut pas être remplacée du jour au lendemain. Il faut plutôt une courbe de croissance pour concrétiser un tel processus de changement. Les dispositions législatives et réglementaires devront, par exemple, être respectées. De plus, compte tenu du rapport entre les comptes et le budget, des changements devront être apportés au budget. L'élaboration d'indicateurs d'efficacité et d'efficacité par les ministères nécessitera également une intervention vigoureuse. Et enfin, les ministères devront établir des systèmes d'information qui leur permettront de surveiller systématiquement les activités, le rendement et les résultats des politiques.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec les auteurs à l'adresse suivante : Cour des comptes des Pays-Bas, Financial Control and Information Technology Department, Lange Voorhout 8, NL-2514 JK, La Haye, Pays-Bas (télécopieur : ++31-70-342-4217; courriel : m.dees@rekenkamer.nl). ■

Rapport spécial : L'ISC du Zimbabwe examine l'état de préparation du gouvernement en vue du passage à l'an 2000

par le Bureau du contrôleur et vérificateur général du Zimbabwe

Le Contrôleur et Vérificateur général du Zimbabwe, M. Eric Harid, a examiné les risques que le bogue informatique de l'an 2000 pouvait faire courir aux programmes et aux activités du gouvernement. Il a passé en revue les progrès réalisés par un certain nombre de ministères, d'organismes et de sociétés parapubliques en vue de réduire au minimum les risques posés par le bogue. De plus, il a examiné les initiatives gouvernementales prises par le Comité national pour la conformité aux exigences de l'an 2000, qui a été nommé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Technologie, et celles prises par les Services informatiques centraux (SIC) en vue de coordonner l'offensive nationale et gouvernementale visant à atténuer les répercussions du bogue sur le Zimbabwe. Le présent article résume l'approche adoptée pour l'examen et les résultats de celui-ci.

Tous les programmes, toutes les activités sont touchés

Le bogue de l'an 2000 n'épargnera pas le gouvernement du Zimbabwe ni ses institutions. Parmi les systèmes qui seront probablement touchés se trouvent les suivants : les armes des forces armées; les pompes à eau des administrations locales; les systèmes de radar et le réseau du service fixe des télécommunications aéronautiques au ministère de l'Aviation civile; le système d'inscription des électeurs au Bureau du registraire général de l'état civil; l'équipement médical de survie et l'équipement diagnostique des hôpitaux; le logiciel de facturation ainsi que le logiciel et le réseau d'échange des télécommunications à la Société des postes et des télécommunications; les systèmes de gestion des postes de pilotage et des vols et le système de réservation de vols à Air Zimbabwe; les systèmes de production, de transmission et de facturation de l'électricité à l'Administration de l'approvisionnement en électricité du Zimbabwe; le système de gestion des clients du Régime national des pensions et le Fonds d'indemnisation des accidentés du travail à l'Administration nationale de la sécurité sociale; l'équipement des studios de télévision, l'équipement de transmission et les commutateurs numériques situés dans la salle de contrôle à la Société de radiodiffusion du Zimbabwe; le système de la paie du gouvernement au Bureau des services de rémunération ainsi que le système des recettes et des paiements aux Services informatiques centraux.

La défaillance de n'importe lequel de ces systèmes essentiels à la mission du gouvernement aurait des effets importants sur les activités du gouvernement. Le Contrôleur et Vérificateur général a insisté sur la nécessité de se pencher immédiatement sur l'infrastructure essentielle et sur les risques pour le matériel informatique, les logiciels et les mécanismes de contrôle, y compris les télécommunications, les systèmes d'électricité; les systèmes bancaires et financiers, les

transports, les services d'approvisionnement en eau, les services d'urgence et la continuité des services gouvernementaux.

Dans le cadre de sa vérification des progrès, il a examiné des renseignements précis au sujet des mesures prises par chacun des ministères gouvernementaux, des organismes, des sociétés parapubliques ou des autres institutions de l'État pour déterminer les systèmes, les appareils et les autres dispositifs qui pourraient être touchés et pour réduire au minimum les risques posés par le bogue de l'an 2000.

Réponse du gouvernement lente à venir

L'examen de l'ISC a montré que même si la plupart des ministères et organismes savaient que le problème existait, ils n'étaient pas conscients de son envergure ni de ce qu'il fallait faire pour le régler. Aucune équipe de projet n'avait été mise sur pied, ce qui veut dire qu'aucun plan d'urgence, calendrier ou dénombrement du matériel n'avait été produit. Parmi les 14 ministères visités dans le cadre de l'examen, deux avaient vérifié leur matériel informatique et leurs logiciels, quatre en étaient à l'étape du dénombrement, six n'avaient encore rien planifié et deux procédaient tout juste à l'achat de systèmes informatiques. Aucun des quatre organismes visités n'avait commencé la planification en prévision du passage à l'an 2000. Les visites du Trésor ont aussi révélé que les ministères gouvernementaux et leurs organismes n'avaient fait encore aucune démarche auprès de celui-ci en vue d'obtenir des crédits budgétaires pour couvrir les coûts éventuels des tests, des mises à niveau ou des remplacements. Compte tenu du fait que le budget de 1999 a été déposé au Parlement le 15 octobre 1998, le vérificateur a souligné la possibilité que les fonds prévus ne soient pas suffisants et que certains des grands systèmes essentiels à la mission des ministères et organismes du gouvernement compromettent la continuité des activités du gouvernement.

Parmi les cinq sociétés parapubliques visitées, deux avaient dénombré tous leurs logiciels et tout leur matériel et elles s'apprêtaient à commencer la vérification de leurs systèmes. Les trois autres en étaient à l'étape du dénombrement. Dans son rapport, l'ISC se dit préoccupée par la lenteur des progrès dans les sociétés parapubliques et elle signale la nécessité d'accélérer les projets de préparation au passage à l'an 2000 et de faire en sorte que les conseils d'administration des sociétés parapubliques s'intéressent vivement aux progrès réalisés en vue de réduire au minimum l'incidence du problème sur leurs activités. Le rapport fait aussi ressortir la nécessité, pour les conseils d'administration et la haute direction des sociétés parapubliques, de surveiller les progrès.

Le rapport indique également que le Comité national pour la conformité aux exigences de l'an 2000 a rencontré des représentants

de divers ministères, organismes et sociétés parapubliques le 26 août 1998. Toutefois, le Comité avait encore beaucoup de travail préparatoire à faire concernant son mandat.

Le Contrôleur et Vérificateur général a fait remarquer qu'en général, la mise en oeuvre des projets dans la plus grande partie du gouvernement progressait lentement. Dans les institutions visitées, il avait constaté une piètre compréhension du problème et des réponses pires encore. Même si la majorité des institutions comprenaient qu'il existait un problème, elles n'en comprenaient tout simplement pas l'ampleur et elles ne savaient pas comment le régler. La plupart ne possédaient pas de mesure de sécurité en cas de défaillance ni de plan pour assurer la continuité des activités. Les institutions qui agissaient étaient celles qui s'étaient dotées d'une équipe de projet en vue du passage à l'an 2000 avec le plein appui de la haute direction. Ce n'est qu'après avoir analysé le problème et les risques connexes pour ses activités qu'une organisation peut avoir une bonne idée de l'ampleur de la tâche et du temps et des ressources nécessaires pour régler le problème.

Recommandations de l'ISC

Le Contrôleur et Vérificateur général, M. Harid, a fait un certain nombre de recommandations. Il est clair qu'un problème se pose et que quelqu'un doit s'y attaquer, de préférence le niveau gouvernemental le plus élevé (par exemple, le Cabinet) au pays. Les

équipes de projet en vue du passage à l'an 2000 (y compris les groupes de travail nationaux, les groupes de travail sectoriels et les groupes de coordination du gouvernement central) doivent avoir un dirigeant et un parrain au plus haut niveau des ministères, des organismes, des sociétés parapubliques et des institutions d'État. Il est essentiel d'avoir un soutien de haut niveau. Le ministre des Finances, en qualité de gestionnaire des fonds publics, et les Services informatiques centraux, en qualité d'experts en systèmes informatiques au gouvernement, doivent participer activement aux questions nationales liées au problème du passage à l'an 2000. Chaque institution ou ministère doit accorder la priorité aux projets en vue du passage à l'an 2000 et agir rapidement pour obtenir des ressources. Ils doivent être prêts à faire tout ce qu'ils peuvent et à se concentrer en premier lieu sur les systèmes essentiels à la mission. Il est indispensable de dénombrer tous les systèmes et de déterminer leur importance ainsi que les risques pour l'organisation qui seraient occasionnés par leur non-fonctionnement. Il faut à tout prix analyser les risques afin de hiérarchiser les interventions, comprendre les problèmes auxquels l'organisation fait face et déterminer des stratégies efficaces.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le Bureau du contrôleur et vérificateur général, Borrowers Houser Cnr. Fourth Street, George Silundike Avenue, Harare, Zimbabwe (téléphone : 263-4-72-83-21; télécopieur : 262-4-72-83-27). ■

Profil : Saint-Kitts-et-Nevis

par Wesley Galloway, gestionnaire de la vérification

La Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis est formée de deux îles séparées par un bras de mer de deux milles et se trouve dans le chapelet des îles antillaises qui s'étend de la Floride au nord jusqu'à Trinité-et-Tobago au sud. Saint-Kitts-et-Nevis font partie des îles Sous-le-Vent avec Antigua-et-Barbuda, Anguilla et Montserrat.

Historique

L'histoire du bureau de la vérification de Saint-Kitts remonte au temps de la colonisation de l'île par l'Angleterre. À l'époque, un directeur local de la vérification était responsable du bureau de la vérification et relevait du directeur général du bureau colonial de la vérification de la colonie. Le directeur local de la vérification élaborait le programme des travaux conformément à des lignes directrices qui devaient être approuvées par l'administration centrale de la colonie.

Quand Saint-Kitts-et-Nevis a acquis un statut d'État associé en février 1967, la Constitution a prévu l'établissement d'un bureau de la vérification et tracé les grandes lignes des fonctions du Directeur de la vérification. En septembre 1983, Saint-Kitts-et-Nevis a accédé à l'indépendance. En 1988, l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques de Saint-Kitts est devenue membre de l'INTOSAI et elle est un membre fondateur de la CAROSAI.

Organisation

Le Directeur de la vérification s'acquitte de ses obligations avec l'aide de 17 employés. Treize travaillent à l'Administration centrale à Saint-Kitts et s'occupent principalement de vérifier les comptes du gouvernement fédéral. Les quatre autres employés se trouvent au bureau local de Nevis, qui est placé sous la direction d'un gestionnaire principal de la vérification. Ces derniers sont responsables de la vérification des comptes de l'Administration de l'île de Nevis.

Pouvoir juridique et indépendance

Le Directeur de la vérification est nommé par le gouverneur général sur recommandation de la Commission de la fonction publique, conformément à l'article 82 de la Constitution. Le Directeur de la vérification peut être renvoyé pour incapacité d'exercer les fonctions de son poste ou pour mauvaise conduite, mais son renvoi doit se faire conformément aux dispositions de l'article 82 de la Constitution. Même si le mandat du Directeur de la vérification n'est pas limité dans le temps, l'âge obligatoire de la retraite est de 55 ans.

Les fonctions du Directeur de la vérification sont exposées dans les lois révisées de Saint-Kitts-et-Nevis — Loi sur la vérification N° 8 de 1990. La Constitution prévoit aussi que le Directeur de la vérification doit, en toute indépendance, faire une vérification et délivrer un rapport des comptes de la fédération. Dans l'exercice de ses fonctions en vertu de la Loi, « le Directeur de la vérification ne doit être soumis au contrôle ou à la direction d'aucune autre personne ou autorité. » Toutefois, l'indépendance de l'ISC n'est pas absolue parce que les nominations, les salaires, les mutations et les mesures

disciplinaires relèvent de la Commission de la fonction publique et que le budget de l'ISC est soumis à un examen de l'exécutif.

Le travail du Bureau

La Loi sur la vérification habilite le Directeur de la vérification à mener les examens et les enquêtes sur les organismes publics qui lui permettront de faire rapport conformément à la Loi. Le Directeur de la vérification examine les comptes annuels soumis par le Comptable général et formule une opinion sur la question de savoir s'ils donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats des activités du Trésor pour l'exercice visé. Le Directeur peut aussi examiner des établissements publics ou des institutions qui reçoivent des fonds du gouvernement.

Le Directeur de la vérification soumet à l'Assemblée nationale un rapport annuel sur le travail de son bureau et sur les résultats de son examen des comptes annuels. Il indique également s'il a obtenu toute l'information, tous les rapports et toutes les explications dont il avait besoin pour s'acquitter de ses fonctions. Il attire l'attention sur les questions importantes qui doivent être signalées à l'Assemblée nationale. De telles questions incluent les cas où l'une des situations suivantes a été observée :

(1) Les comptes et les livres essentiels n'ont pas été tenus ou les fonds publics n'ont pas été entièrement comptabilisés ou versés dans le Trésor conformément aux exigences de la loi.

(2) Les règles et les procédures sont insuffisantes pour permettre de protéger les fonds ou les biens publics, de contrôler efficacement la cotisation, la perception et la répartition appropriées des recettes ou de faire en sorte que les dépenses soient engagées seulement aux fins prévues et conformément aux autorisations en vigueur.

(3) Les fonds ont été dépensés sans le souci de l'optimisation des ressources. Cette situation inclut les cas où les ressources ont été acquises ou utilisées sans le souci de l'économie et de l'efficacité ou les cas où des procédures satisfaisantes n'ont pas été établies pour garantir l'efficacité des activités gouvernementales et pour en faire rapport.

Rapports

Le Directeur de la vérification soumet le rapport annuel par l'intermédiaire du ministre des Finances, qui doit le déposer officiellement à l'Assemblée nationale. En l'absence de telles mesures, le Directeur transmet des copies du rapport au Président de l'Assemblée qui les présente à son tour à l'Assemblée nationale.

Pour exécuter ses vérifications, le bureau de la vérification a adopté les normes de l'INTOSAI, qu'il utilise de concert avec les règlements financiers.

Formation

La plus grande partie de la formation est donnée en cours d'emploi. Le personnel peut aussi recevoir des cours de formation

internes et certains cours de formation externes par l'intermédiaire de la CAROSAI et d'autres organismes régionaux et internationaux, comme le General Accounting Office des États-Unis. Le gouvernement verse aussi des fonds pour la formation à l'Université des Antilles et à d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Perspectives d'avenir

Les objectifs à moyen terme de l'ISC de Saint-Kitts-et-Nevis sont
1) de se servir des ordinateurs dans le processus de vérification, 2)

d'accroître le nombre de vérifications de gestion et 3) d'institutionnaliser la fonction de formation.

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le Directeur de la vérification, Bureau de la vérification, Government Headquarters Complex, Church Street, Basseterre, Saint-Kitts-et-Nevis; téléphone : 869-465-2521, poste 1051; télécopieur : 869-446-8510. ■

Publications à signaler

Afin de refléter les changements qui s'opèrent dans le milieu de travail, le Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada met actuellement à jour ses manuels des méthodes de vérification afin de prendre en compte les nouvelles exigences des différentes gammes de produits, de tirer profit de la capacité des outils électroniques et de faire en sorte que les manuels soient plus utiles aux praticiens. Un nouveau manuel de vérification de l'optimisation des ressources (VOR) est maintenant terminé; deux autres manuels, sur la vérification annuelle et sur les examens spéciaux des sociétés d'État, sont en voie de préparation. Des directives et des procédures ainsi que des outils électroniques appuient chaque manuel.

Le *Manuel de VOR* a été conçu d'après une série de normes de VOR qui reposent sur les pratiques attendues des vérificateurs. Il comprend des sections sur le contexte de la VOR (normes générales, mandat, responsabilisation, accès à l'information, facteurs clés, normes de conduite), les caractéristiques essentielles d'une VOR (processus de planification et normes d'examen, de rapport et pour le suivi), les pratiques attendues et la gestion de la qualité.

Le *Manuel de VOR* peut être consulté en anglais ou en français en rendant à la page d'accueil du BVG à <<http://www.oag-bvg.gc.ca>> à la rubrique « Publications et rapports ». Pour obtenir le Manuel sur support disquette ou papier prière de s'adresser au : **Bureau du vérificateur général du Canada, 240, rue Sparks, Ottawa, (Ontario), K1A 0G6 CANADA**; télécopieur : ++613-957-4023.

À Paris, la Chambre de commerce internationale (CCI) travaille en étroite collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale à des projets liés à l'application de nouveaux traités, lois et règlements sur la lutte contre la corruption. La CCI a publié un guide de leadership organisationnel qui comprend également des sections sur les politiques comptables et de vérification axées sur la corruption.

Pour commander l'ouvrage *Fighting Bribery: A Corporate Practices Manual*, prière de communiquer avec la librairie virtuelle de la CCI, à l'adresse Internet : <<http://www.iccwbo.org>> ou avec **ICC Publishing SA, 38, cours Albert 1er, 75008 Paris, France**; tél. : ++33-1-4953-2823; téléc. : ++33-1-4953-2924.

L'Institut des vérificateurs internes a publié son catalogue de 1999, *Bookstore*, qui contient la liste complète de ses publications. Il fournit des descriptions des textes, vidéos et cahiers de travail de l'Institut sur des sujets tels que la gestion et le contrôle du risque, la fraude, les comités de vérification et la régie, les compétences en contrôle et en gestion, les technologies de l'information et les normes. Il indique comment commander ces documents, ainsi que le nouveau *Competency Framework for Internal Auditing* et *A Vision for the Future: Professional Practices Framework for Internal Auditing*.

Pour obtenir un exemplaire de *Bookstore*, ou pour passer une commande, veuillez communiquer directement avec l'Institut à <<http://www.theiia.org>>, ou par courrier électronique à iapubs@phb.com. Pour toute demande de renseignements, écrire à **The Institute of Internal Auditors, 249 Maitland Avenue, Altamonte Springs, FL 32701-4201, É.-U.**, par téléphone à : ++877-867-4957; par télécopieur à : ++770-442-9742.

Plusieurs publications récentes des ISC fournissent une information pratique et des directives qui peuvent intéresser les lecteurs.

Le livre de M. Ram Babu Nepal, *Performance Auditing: Concept and Practice*, présente une analyse approfondie de la définition et du cadre général de la vérification de gestion ainsi que des extraits d'un large éventail d'articles déjà publiés sur l'introduction et l'application de la vérification de gestion. Il est possible de commander un exemplaire de ce livre en écrivant à l'adresse suivante : **Office of the Auditor General, Barbar Mahal, Katmandu, Népal**; téléc. : ++977-1-26-27-98; courrier électronique : <oagnp@oagnp.mos.com.np>.

Le Bureau du vérificateur général du Pakistan présente deux nouvelles brochures qui viennent enrichir la trousse d'outils du vérificateur : *Reporting guidelines for Field Audit Offices* et *Audit of Missions Abroad*. Les deux textes contiennent des lignes directrices pratiques, des listes de contrôle et des échantillons de feuilles de travail qui peuvent être rapidement adaptés et appliqués. L'ISC publie aussi le magazine PERFORMIT, qui a pour objet de promouvoir la vérification dans le secteur public. Pour commander ces publications, prière de communiquer avec le : **Office of the Auditor General, Audit House, Constitution Avenue, Islamabad, PAKISTAN**; téléphone : ++92-51-9219163; téléc. : ++92-51-92079224.

Deux fois par année, l'unité de Coopération technique entre pays en développement (CTPD) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) publie un magazine consacré à l'analyse critique et aux discussions sur des questions importantes dans l'hémisphère Sud. Ce périodique, intitulé COOPÉRATION SUD, comprend des articles et des entrevues sur une gamme variée de sujets. Le premier volume comprend un article sur la régie qui traite de questions clés touchant l'accroissement de la qualité de la gestion dans le secteur public, y compris le besoin de mécanismes de surveillance et de contrôle. COOPÉRATION SUD est publié en anglais, en français et en espagnol. On peut le commander en écrivant à l'adresse suivante : **The Special Unit for TCDC, United Nations Development Program, One United Nations Plaza, New York, NY 10017, É.-U.**; téléc. : ++212-906-6352. ■

Dans le cadre de l'INTOSAI

46^e Réunion du Comité directeur

Du 26 au 28 mai 1999, les membres du Comité directeur représentant l'Allemagne, Antigua-et-Barbuda, l'Arabie saoudite, l'Autriche, le Cameroun, le Canada, la Corée, l'Égypte, les États-Unis, l'Inde, le Maroc, la Norvège, le Pérou, le Portugal, le Royaume-Uni, les Tonga et l'Uruguay se sont réunis à Vienne, en Autriche. Un représentant des Nations Unies et les présidents des commissions de France, de Hongrie, du Mexique, des Pays-Bas et de la Suède ont aussi participé à la réunion.

Allocution d'ouverture

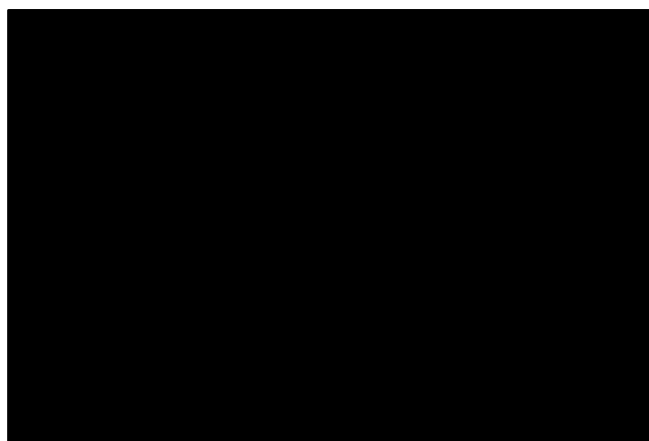
Dans son commentaire de bienvenue aux délégués à Vienne, M. Franz Fiedler, Secrétaire général de l'INTOSAI et Président de la Cour des comptes de l'Autriche a fait des commentaires sur l'esprit de coopération qui a animé les réunions du Comité directeur. Il a souligné que cet esprit illustre la devise de l'INTOSAI « L'expérience mutuelle profite à tous » et qu'il est vital pour assurer le succès de l'INTOSAI.

Allocution du Président

Le Président de l'INTOSAI, le général Guillermo Ramirez, Président de la Cour des comptes de l'Uruguay, a poursuivi sur ce thème, faisant remarquer qu'une grande partie de cette coopération est attribuable au leadership de M. Fiedler et au travail acharné du Secrétariat à Vienne. En annonçant officiellement l'ouverture de la réunion du Comité directeur, M. Ramirez a souhaité la bienvenue à deux nouveaux délégués, en particulier, M^{me} Saskia Stuiveling, maintenant présidente de la Cour des comptes des Pays-Bas, et M. Gregorio Guerrero, de la Cour supérieure des comptes du Mexique.

Faisant remarquer qu'il s'était écoulé moins d'un an depuis la dernière réunion du Comité directeur, le président Ramirez a attiré l'attention sur les nombreuses activités de l'INTOSAI. Il a fait valoir que même s'il peut sembler n'y avoir qu'une activité de l'INTOSAI — une réunion du Comité directeur ou un congrès — l'organisation est en fait chaque année toujours active. Il a déclaré que les rapports devant être présentés à la réunion refléteraient les nombreuses réalisations du Secrétariat général, de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*, de l'Initiative de développement de l'INTOSAI, ainsi que des commissions et des groupes de travail.

En tant qu'hôte du XVI^e INCOSAI, il a souligné que le rôle d'hôte d'un congrès ne prend pas fin au terme de la dernière séance. Il a mentionné que depuis novembre, son équipe préparait les Actes du Congrès qu'il a présentés aux membres du Comité directeur et qui seront bientôt envoyés à toutes les ISC. Les Actes (texte et photos) constituent la mémoire du XVI^e INCOSAI. Ils contiennent aussi les Accords qui constituent la Déclaration de Montevideo. Il a poursuivi en indiquant que les Actes, de même que les documents distribués au XVI^e INCOSAI, reflètent un progrès continu au sein de l'INTOSAI.



Pendant une pause, les membres du Comité directeur, les présidents des commissions et les observateurs se sont réunis pour la traditionnelle photo de groupe au Centre international de Vienne.

Le président Ramirez a ajouté que tout comme un congrès ne se termine pas avec sa dernière séance, le prochain congrès commence vraiment bien avant sa première séance. Au nom du Comité directeur, il s'est dit intéressé à en apprendre davantage au cours de la semaine sur les plans du XVII^e INCOSAI qui aura lieu à Séoul.

M. Ramirez a félicité M. Fiedler et le personnel du Secrétariat général pour leurs efforts soutenus et leurs nombreuses réalisations et il a insisté sur la grande diversité que l'on retrouve au sein de l'INTOSAI. Il a fait remarquer qu'à l'intérieur de cette diversité, les nombreuses réalisations des groupes de travail régionaux et des commissions de l'INTOSAI montrent qu'il est possible de réunir des groupes très différents pour promouvoir et faire progresser d'importantes questions professionnelles. Il a conclu en souhaitant que l'INTOSAI continue sur cette lancée au moyen de ses nombreux programmes et activités qui favorisent la croissance des ISC membres et font progresser la reddition de comptes dans le secteur public partout dans le monde.

Rapport du deuxième vice-président

Dans une autre allocution d'ouverture, M. Tawfik Tawfik, président du Bureau du vérificateur général d'Arabie Saoudite et second vice-président de l'INTOSAI, a mis en lumière les dernières réalisations de l'ASOSAI. M. Tawfik a parlé des liens solides de compréhension et de coopération qui se sont tissés entre les 31 ISC qui sont devenus membres de l'ASOSAI depuis sa création en 1978. Il a déclaré que l'ASOSAI devrait être fière de ses réalisations et qu'elle jouait un important rôle de liaison avec d'autres organisations internationales et régionales. Il a aussi fait mention des récents projets de recherche, colloques et publications. En conclusion, M. Tawfik a remercié spécialement l'IDI et plusieurs institutions donatrices pour l'aide apportée à l'ASOSAI pour la formation du personnel des ISC, ce qui est essentiel à l'atteinte de leurs objectifs.

Observations du représentant des Nations Unies

M. Abdel Bouab, qui s'est adressé aux participants au nom des Nations Unies, a tenu à souligner que la transparence et la reddition de comptes continuent d'être des sujets importants de préoccupation et d'intérêt pour les Nations Unies. Compte tenu de l'importance de la mondialisation, de la présence de plus en plus grande des technologies, de l'augmentation des dépenses publiques, du progrès de la démocratie et des nouveaux problèmes environnementaux, M. Bouab a déclaré que les Nations Unies demeurent déterminées à continuer à appuyer les efforts des ISC à ce chapitre. Il a aussi tenu à souligner le fait qu'en période de changements rapides et de réformes gouvernementales, les ISC doivent continuellement réexaminer ce qu'elles font et comment elles le font tout en s'assurant qu'elles ont le personnel qualifié et la technologie adéquate pour s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance. Il a fait remarquer que le rôle des ISC est vital pour assurer la transparence qui est essentielle à un gouvernement efficient et efficace. Enfin, il a encouragé les ISC à ne pas s'intéresser uniquement à la comptabilité et à la conformité lorsqu'elles examinent les systèmes et les institutions du gouvernement.

Préparations du Congrès de Séoul

M. Seung-hun Hahn, président de la Commission de contrôle et d'inspection de Corée et premier vice-président de l'INTOSAI, a fait le compte rendu des préparatifs du XVI^e INCOSAI et les membres du Comité directeur ont ensuite défini les thèmes du Congrès.

M. Hahn a remercié tous les membres du Comité directeur pour leur aide et leur soutien et il a donné plus de détails sur les arrangements relatifs au prochain congrès et à la réunion du Comité directeur.

- Le XVII^e INCOSAI aura lieu au Centre des congrès et des expositions du Centre du commerce mondial de Séoul, du 21 au 27 octobre 2001. Ce centre, qui doit ouvrir en juin 2000, sera doté d'installation à la fine pointe de la technologie en matière de congrès.
- Des chambres sont réservées à l'intention des participants au Congrès à l'hôtel Shilla et à l'hôtel Intercontinental, à proximité du Centre du commerce mondial.
- La 47^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI aura lieu à l'hôtel Shilla du 23 au 25 mai 2000.

Calendrier du XVII^e INCOSAI

M. Hahn a présenté le calendrier proposé pour le Congrès, qui a été approuvé après discussion par le Comité directeur. Le programme prévoit notamment du temps pour les réunions précédant le Congrès des commissions et des groupes de travail, de l'IDI (21 octobre), pour la 48^e réunion du Comité directeur et des porte-parole des thèmes du XVII^e INCOSAI (22 octobre). En soirée, le 22 octobre, une cérémonie d'ouverture et une réception marqueront le début du programme officiel du congrès. Des séances plénières et de discussion auront lieu au Centre du commerce mondial du 23 au 27 octobre, et du temps est aussi prévu au cours de la semaine pour les réunions des groupes de travail régionaux. Les activités de la semaine prendront fin avec la 48^e réunion du Comité directeur et le dîner de clôture (le 27 octobre). Pendant la semaine, diverses activités spéciales donneront aux accompagnateurs et aux délégués l'occasion de se familiariser avec les gens, l'histoire et la culture de la République de Corée.

Enfin, M. Hahn a sollicité l'appui et la collaboration continues des membres du Comité directeur, et M. Ramirez l'a assuré du plein concours des membres avec l'ISC de Corée afin de faire du XVII^e INCOSAI une grande réussite.

Thèmes du XVII^e INCOSAI

Plus tard au cours de la réunion, les membres du Comité directeur ont choisi les thèmes du congrès de Séoul et identifié les principaux porte-parole des thèmes. Le thème I portera sur le rôle des ISC dans les contrôles des institutions internationales/supranationales; la Norvège agira comme président/rapporteur et l'Uruguay comme vice-président. Les États-Unis présideront le Thème II, un thème plus vaste qui sera axé sur l'apport des ISC aux réformes administratives et gouvernementales et qui sera divisé en deux sous-thèmes. L'Allemagne agira comme rapporteur et l'Inde comme vice-président du sous-thème IIA portant sur le rôle des ISC dans la planification et la mise en oeuvre des réformes. L'Autriche et la Hongrie agiront comme rapporteur et vice-président du sous-thème IIB, soit le rôle des ISC dans le contrôle des réformes gouvernementales. Au début de l'an 2000, les ISC recevront les principales communications sur les thèmes préparées par les rapporteurs et elles seront invitées à présenter leurs propres communications qui serviront ensuite de toile de fond pour les discussions au XVII^e INCOSAI.

Rapports de l'INTOSAI

Une grande partie de chaque réunion du Comité directeur est consacrée à l'examen des activités et des programmes de l'INTOSAI de l'année précédente.

Rapport du Secrétaire général

La première partie du rapport de M. Fiedler traitait des activités qui avaient eu lieu depuis la 45^e réunion du Comité directeur tenue le 14 novembre 1998 à Montevideo. Voici quelques-unes des principales activités du Secrétariat :

- aider le Canada à mettre en oeuvre la décision du Comité directeur de mettre sur pied un groupe de travail sur l'indépendance des ISC;
- fournir un soutien logistique aux deux groupes spéciaux qui se préparent à réviser et à mettre à jour les manuels du Congrès et des commissions;
- réunir l'information fournie par les ISC et qui servira de toile de fond pour les discussions sur les thèmes du XVII^e INCOSAI;
- coopérer avec les Nations Unies afin de préparer le 14^e colloque ONU/INTOSAI.

Lors des discussions tenues sur les préparatifs du colloque ONU/INTOSAI, M. Fiedler a indiqué que la réunion se tiendrait à Vienne du 27 au 31 mars 2000. Le sujet de cette réunion sera « Le contrôle des systèmes de santé publics par les ISC ». Comme par le passé, les ISC participantes seront choisies à la suite de consultations entre le Secrétariat et les groupes de travail régionaux, et d'autres ISC seront priées de présenter des conférenciers spécialistes du domaine.

À titre de représentant de l'INTOSAI, le Secrétariat a participé à plusieurs colloques récents, y compris :

- la Conférence du vice-président sur la lutte contre la corruption et la préservation de l'intégrité parmi les fonctionnaires de la Justice et de la Sécurité (Washington, D. C., 24-26 février);

- SIGMA, Colloque sur la formation et l'information pour le Service des comptes nationaux de Bulgarie (Sofia, Bulgarie, 22-24 mars);
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies/PNUD, Conférence régionale sur la « Décentralisation : les conditions de succès » (Erevan, Arménie, 26-29 avril).

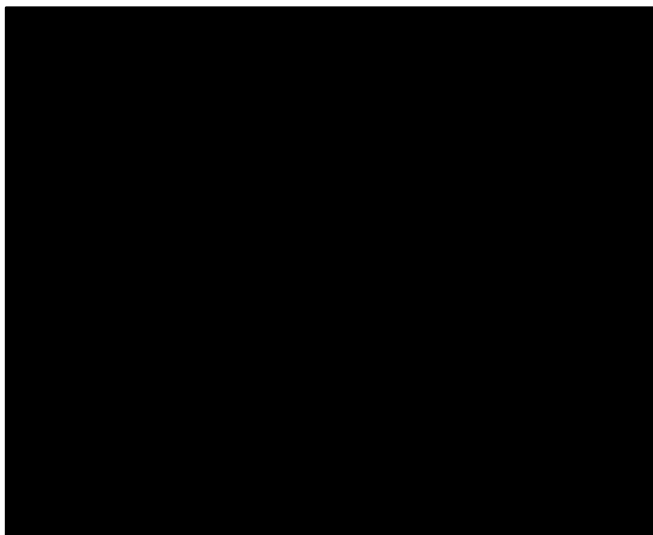
Commentant sur les questions financières et budgétaires, M. Fiedler a déclaré que :

- les données du premier trimestre pour le budget de 1999 n'indiquaient aucun écart significatif par rapport aux prévisions et qu'aucune modification budgétaire n'avait été nécessaire à la fin du premier trimestre;
- les états financiers de 1998 avaient été vérifiés par les vérificateurs de l'INTOSAI (les ISC de Finlande et d'Afrique du Sud) et que les vérificateurs avaient certifié les états sans formuler de réserve.

Le Secrétaire général a signalé que l'INTOSAI compte actuellement 179 membres, dont la plupart sont aussi membres de l'un des groupes de travail régionaux de l'INTOSAI. M. Fiedler a rappelé à tous que, conformément au système traditionnel de rotation des lieux des congrès de l'INTOSAI entre les groupes régionaux, le 45^e Comité directeur a exprimé le désir qu'une ISC européenne soit l'hôte du XVIII^e INCOSAI en 2004. Par conséquent, le Comité directeur de l'EUROSAI a discuté de cette question à sa réunion de février 1999 et a décidé de désigner l'ISC de Hongrie comme hôte du Congrès de 2004.

Rapport de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*

M. David Walker, contrôleur général des États-Unis, a présenté le rapport annuel de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*. Il a fait remarquer que PricewaterhouseCoopers a formulé une opinion sans réserve sur les états financiers de 1998 de la *Revue* et il a remercié les ISC de l'Autriche, du Canada, de Tunisie et du Venezuela pour les services de traduction offerts sans frais, ce qui contribue à la santé de la situation financière de la *Revue*. M. Walker a parlé des travaux de la *Revue* visant à renforcer la communication et



Les délégations de la Norvège et du Canada se sont rencontrées de manière informelle à plusieurs occasions pour discuter des détails du transfert de l'IDI. De gauche à droite, nous apercevons MM. Mork-Eidem et Magnus Borge (Norvège) et M. Denis Desautels (Canada).

les échanges de connaissances entre les ISC et il a aussi fait des commentaires sur les récents projets de publication de nouveaux produits de la *Revue* comme *INTOSAI — Un aperçu* et *l'Annuaire des membres*, ainsi que sur la rediffusion de documents importants tels que la *Déclaration de Lima*. Il a conclu en réitérant l'engagement de la *Revue*, qui consiste à renforcer la communication et la coordination entre les membres et les commissions, et il a exhorté les membres de l'INTOSAI à faire parvenir des éditoriaux, des articles et des nouvelles pour les prochains numéros.

Rapport sur l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI)

M. Denis Desautels, vérificateur général du Canada, M. Bjarne Mork-Eidem, vérificateur général de la Norvège et M^{me} Stuiveling ont présenté des rapports sur l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI).

M. Desautels a commencé par un rapport sur les activités de l'IDI en 1998 et au cours du premier trimestre de 1999 ainsi que sur les programmes prévus pour le reste de 1999. Il a fait observer que de grands progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre du Programme régional de formation à long terme (PRFLT) entrepris en 1997 et dont l'objectif était de renforcer l'infrastructure de formation dans chaque région. Le projet a presque été entièrement réalisé au sein de l'ASOSAI et parmi les ISC anglophones de l'AFROSAI, et les futurs spécialistes de la formation ont conçu, élaboré et offert de nouveaux programmes de formation pour leur région. Les autres groupes régionaux font tous des progrès, et M. Desautels a indiqué que le PRFLT devrait avoir été entièrement réalisé lorsque le Secrétariat de l'IDI sera transféré du Canada à la Norvège, en 2001. Dans son rapport sur les états financiers de l'IDI, M. Desautels a remercié spécialement les gouvernements du Danemark, de la Norvège et de la Suède pour leur soutien des programmes de l'OLACEFS. Il a de plus remercié le gouvernement du Canada et la Banque mondiale pour leur aide continue. Il a par la même occasion mentionné que l'IDI poursuivait ses efforts en vue d'obtenir le financement devant permettre d'exécuter le PRFLT au sein de la CAROSAI.

M. Desautels a ensuite fait état des progrès de la mise sur pied des « programmes satellites ». Les partenariats dans le cadre de ces programmes favorisent la coopération entre les ISC et les groupes régionaux pour la mise en oeuvre du PRFLT. Ils fournissent une aide technique permanente et facilitent l'obtention de l'aide financière nécessaire pour assurer la viabilité des plans régionaux de formation. Des discussions sont en cours afin d'explorer des moyens de mettre en oeuvre de telles ententes de coopération entre l'ISC du Canada et l'AFROSAI francophone, la Nouvelle-Zélande et la SPASAI, ainsi que le Japon et l'ASOSAI. M^{me} Stuiveling a déclaré que la coopération entre les Pays-Bas et les ISC anglophones de l'AFROSAI constitue un exemple du succès que l'on peut obtenir à l'aide de tels partenariats. Elle a ajouté que même si la responsabilité première des programmes incombe toujours aux ISC d'Afrique, l'ISC des Pays-Bas fournit le soutien technique et le gouvernement des Pays-Bas, le financement. Un premier cours sur la vérification de la gestion est offert en Éthiopie et un deuxième cours sur la gestion est prévu en Afrique du Sud. M^{me} Stuiveling a tenu à souligner que les programmes sont tributaires des instructeurs locaux et que l'accent est aussi mis sur l'échange d'information. À cette fin, on s'efforce de brancher des ISC à Internet. On fera l'évaluation du projet satellite pilote en 2001, et M^{me} Stuiveling a dit espérer que l'on pourra ainsi élargir la relation actuelle.

M. Mork-Eidem a présenté un rapport sur l'état du transfert du Secrétariat de l'IDI du Canada à la Norvège. Il a distribué une copie de la proposition présentée au Parlement norvégien pour

l'établissement de l'IDI et indiqué qu'elle satisfait aux exigences des lois norvégiennes. Le financement accordé provient du budget de développement international de la Norvège, et le personnel clé sera en place en juin 1999. Pour assurer une transition ordonnée, le Canada et la Norvège travailleront de concert à la mise en oeuvre du nouveau secrétariat et à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique. MM. Mork-Eidem et Desautels ont tous deux affirmé que la planification initiale est très satisfaisante et que le transfert se déroule sans heurt.

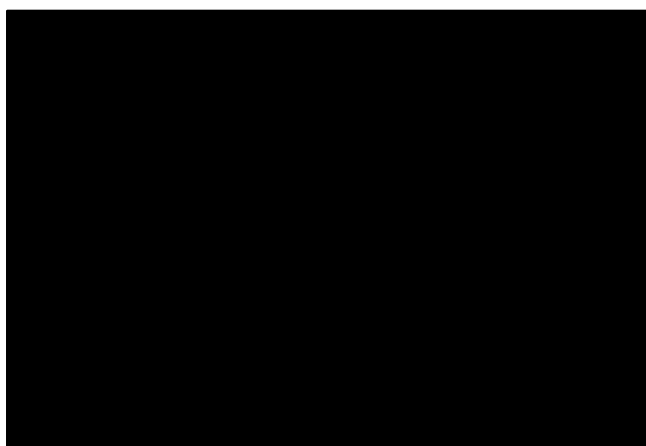
Au nom du Comité directeur et de tous les membres de l'INTOSAI, le président Ramirez a remercié le Canada de sa contribution inestimable à l'IDI. Il a félicité la Norvège qui fait un excellent travail en vue d'assurer une transition en douceur et les Pays-Bas pour le rapport sur les perspectives d'avenir.

Rapports des commissions

Bien qu'il se soit écoulé seulement six mois depuis la dernière réunion du Comité directeur, chaque commission a présenté un sommaire de ses activités depuis novembre 1998 et a discuté des projets prévus ou mis en oeuvre. Les points saillants de ces rapports sont résumés dans l'encadré de la page 22.

Rapports spéciaux

À la 45^e réunion du Comité directeur, plusieurs questions ont été soulevées et des projets spéciaux ou des études ont été entrepris. À Vienne, des rapports spéciaux sur chacun d'eux ont été présentés au Comité directeur.



Après les réunions du Comité directeur, les délégués et leurs accompagnateurs ont fait une excursion à Linz. Les participants à la visite organisée pour les anglophones se sont arrêtés pour une photo dans le grand hall de l'abbaye St-Florian.

Réélection de membres du Comité directeur

Une question a été soulevée à Montevideo au sujet des Statuts de l'INTOSAI et de la question de savoir s'ils permettent ou non de réélire des membres du Comité directeur. Le Secrétaire général avait alors été prié d'examiner cette question. M. Fiedler a présenté un rapport complet sur les recherches du Secrétariat. L'examen des Statuts, qui a compris une comparaison avec les statuts de certains groupes régionaux, un examen des politiques de transition utilisées lorsque les Statuts actuels ont été adoptés en 1992 et une évaluation des pratiques antérieures, a conduit le Secrétaire général à la

conclusion suivante : « l'analyse historique et systématique révèle que les Statuts de l'INTOSAI ne contiennent pas de disposition qui empêcherait la réélection d'un membre du Comité directeur.

Après une longue discussion, qui a fait ressortir quelques différences dans les traductions des Statuts, le Comité directeur a adopté le rapport et la conclusion du Secrétaire général. Il a cependant été convenu de réexaminer les traductions des Statuts et de les réviser, au besoin, afin d'en assurer la fidélité et de rendre l'« esprit » du texte anglais initial.

Révisions des manuels

En novembre, deux groupes spéciaux ont été formés pour examiner et réviser le *Handbook for INTOSAI Congresses* et le *Manuel des commissions* de l'INTOSAI. Les réunions tenues avant et après la réunion de Vienne ont permis à chaque groupe de préparer des plans de travail et des échéanciers. L'Autriche, l'Égypte, la Corée, les États-Unis et l'Uruguay sont en train de réviser le *Handbook for Congresses*. Les présidents des commissions (France, Hongrie, Inde, Mexique, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni et États-Unis) réviseront le *Manuel des commissions*. Les États-Unis et l'Inde président les deux groupes, qui poursuivront la plus grande partie de leurs travaux par voie électronique et qui présenteront leur rapport à la 47^e réunion du Comité directeur.

Projet sur l'indépendance des ISC

M. Desautels a rendu compte de l'état d'avancement du projet sur l'indépendance des ISC, et le Groupe de travail a tenu une séance de planification immédiatement après la réunion du Comité directeur. Les membres du Groupe de travail, qui sont des membres du Comité directeur et qui représentent les différents groupes régionaux, sont : Antigua-et-Barbuda, le Cameroun, l'Égypte, le Portugal, l'Arabie saoudite, les Tonga et l'Uruguay ainsi que le Secrétaire général. Le Groupe de travail a l'intention de déposer un rapport préliminaire à la réunion du Comité directeur qui aura lieu à Séoul en 2000; le rapport final sera présenté à l'occasion du XVII^e INCOSAI. Les membres du Groupe de travail ont examiné une ébauche de questionnaire d'enquête qui sera bientôt distribuée aux ISC et ils ont discuté des questions portant sur son contenu et des procédures à utiliser pour la collecte et l'analyse de l'information. M. Desautels a signalé que le questionnaire devrait être rempli rapidement parce que le Groupe de travail doit respecter des délais serrés pour la présentation de son rapport. Il a ajouté que ce questionnaire ne sera pas distribué aux membres de l'EUROSAI, car ils ont pris part à un projet semblable récemment. Il assistera, en compagnie de M. Gaudette, au congrès de l'EUROSAI, à Paris, afin d'en apprendre davantage sur les travaux de l'EUROSAI sur ce sujet. Certains membres du Groupe de travail ont aussi convenu d'assurer la traduction du questionnaire et du rapport du projet. Ce sont l'Autriche (allemand), l'Arabie saoudite (arabe), l'Uruguay (espagnol) et le Canada (français). Le Groupe de travail utilisera l'anglais pour ses travaux.

Allocution de clôture

Dans l'allocution de clôture de la 46^e réunion du Comité directeur, M. Hahn et le président Ramirez ont tous deux remercié le Secrétaire général et le personnel de l'ISC de Vienne de leur hospitalité et d'avoir organisé la réunion. M. Hahn a demandé au Comité directeur de maintenir son appui et il a remercié les porte-parole des thèmes pour avoir accepté de prendre une part active au XVII^e INCOSAI. Le président Ramirez s'est dit convaincu que le Congrès de Séoul en 2001 serait un succès et a ajouté que le Comité directeur semblait être engagé sur la voie du succès.

Points saillants des travaux des commissions et des groupes de travail

Pendant la réunion du Comité directeur, les présidents des commissions et des groupes de travail ont fait le compte rendu des projets qu'ils prévoient réaliser au cours des trois prochaines années et des réunions qu'ils tiendront.

Normes de contrôle (Suède) : restructurer les normes de contrôle afin d'assurer l'uniformité, d'éviter le double emploi avec d'autres produits de l'INTOSAI et de faciliter la mise à jour (la première ébauche sera envoyée aux membres en août 1999); élaborer des directives sur la mise en oeuvre des normes de contrôle (la première ébauche sera mise en circulation en avril 2000); la commission tiendra une réunion à Londres en janvier 2000.

Normes de comptabilité (É.-U.) : réimprimer et diffuser le Cadre des normes et le Guide de mise en oeuvre adoptés en 1995 et en 1998; élaborer de nouvelles directives pour l'analyse et l'explication des résultats financiers et du rendement des programmes; commenter les exposés-sondages de l'IFAC; planifier une réunion en mai/juin 2000.

Normes de contrôle interne (Hongrie) : organiser une conférence sur les contrôles internes qui aura lieu en mai 2000; mettre à jour les normes de contrôle interne de l'INTOSAI adoptées en 1992; publier à l'intention des gestionnaires une brochure expliquant les contrôles internes et leurs responsabilités; le sous-comité tiendra une réunion du 28 au 30 juin 1999.

Contrôle informatique (Inde) : collaborer avec la Commission des normes de contrôle interne et la Commission des normes de contrôle; aider les ISC à obtenir l'aide d'experts et des ressources en TI; publier *InfoIT* et diffuser l'information sur Internet; préparer des directives sur la détection et la prévention de la fraude dans le domaine des TI et sur les questions liées à la sécurité des communications informatiques; le Zimbabwe sera l'hôte de la réunion de la Commission les 7 et 8 octobre 1999.

Contrôle écologique (Pays-Bas) : élaborer des lignes directrices sur la vérification des activités dans une perspective environnementale; travailler à la « régionalisation » des activités du Groupe de travail; une conférence est prévue aux Pays-Bas en juin 1999; une réunion du Groupe de travail est prévue en Afrique du Sud en avril ou en mai 2000.

Privatisation (Royaume-Uni) : surveiller l'efficacité des lignes directrices sur les meilleures pratiques qui ont été adoptées; examiner comment les nouvelles lignes directrices sur le financement privé, public et à des conditions de faveur pourraient être élaborées; poursuivre l'analyse des directives sur le contrôle de la réglementation économique et des questions portant sur l'élargissement de l'étendue des travaux de la Commission; une réunion est prévue les 5 et 6 octobre à Varsovie.

Dettes publiques (Mexique) : finaliser et diffuser les lignes directrices qui ont fait l'objet de discussions et ont été approuvées au XVI^e INCOSAI (*Guide de planification et de conduite de la vérification des contrôles internes de la dette publique*, et *Guide d'évaluation et d'identification de la dette publique*); créer un site Internet; préparer de nouvelles directives sur les passifs éventuels et les engagements des gouvernements et effectuer une étude sur les moyens par lesquels les ISC peuvent contribuer à la prise de conscience par les gouvernements des effets de la politique fiscale sur les résultats de la gestion de la dette publique; la Commission prévoit tenir une réunion les 11 et 12 novembre 1999, à Mexico.

Évaluation de programmes (France) : continuer de compiler, d'analyser et de communiquer l'information sur les progrès relatifs aux méthodes à l'aide d'études de cas et d'exemples; étudier les relations entre les systèmes d'information et l'évaluation; collaborer avec la Commission des normes de contrôle interne; explorer l'utilisation d'Internet pour diffuser l'information; diffuser un questionnaire d'ici novembre 1999.

Adresses électroniques des ISC

Afin d'appuyer la stratégie de communication de l'INTOSAI, nous publierons dans chaque numéro de la *Revue* les adresses électroniques ou Internet des ISC, des programmes de l'INTOSAI et des organismes professionnels connexes. On y trouvera également les adresses des pages d'accueil sur le Web (WWW). Les ISC sont priées d'informer la *Revue* de toute nouvelle adresse électronique.

Secrétariat général de l'INTOSAI : <intosai@rechnungshof.gv.at> et <http://www.intosai.org>

Revue internationale de la vérification des comptes publics : <chases@gao.gov>

Initiative de développement de l'INTOSAI : <IDI@oag-bvg.gc.ca>

Commission pour le contrôle informatique de l'INTOSAI : <cag@giasd101.vsnl.net.in> et <www.open.gov.uk/nao/intosai_edp/home.htm>

Groupe de travail pour le contrôle écologique de l'INTOSAI : <http://www.rekenkamer/ea>

Groupe de travail pour la privatisation de l'INTOSAI : <http://www.open.gov.uk/nao/intosai/home.htm>

ASOSAI : <asosai@ca.mbn.or.jp>

EUROSAI : <eurosai@tsai.es>

OLACEFS : <caso@condor.gob.pe>

SPASAI : <steveb@oag.govt.nz>

ISC de l'Afrique du Sud : <debbie@agsa.co.za> et <http://www.agsa.co.za>

ISC de l'Allemagne : <BRH_FFM@t-online.de> et <http://www.Bundesrechnungshof.de>

ISC de l'Argentine : <agn1@interserver.com.ar>

ISC de l'Australie : <ag1@anao.gov.au> et <http://www.anao.gov.au>

ISC de Bahreïn : <audit@mofne.gov.bh>

ISC du Bangladesh : <saibd@citechco.net>

ISC de la Belgique : <Internat@ccrek.be>

ISC de la Bolivie : <cgr@ceibo.entelnet.bo>

ISC du Brésil : <sergiofa@tcu.gov.br>; et <http://www.tcu.gov.br>

ISC du Canada : <desautld@oag-bvg.gc.ca> et <http://www.oag-bvg.gc.ca>

ISC du Chili : aylwin@contraloria.ci et <http://www.contraloria.ci>

ISC de la Chine : <cnao@public.east.cn.net>

ISC de Chypre : <cao@cytanet.com.cy>

ISC de la Corée : <gsw290@blue.nowcom.co.kr> et <http://www.bai.go.kr>

ISC du Costa Rica : <xcisnado@casapres.go.cr>

ISC de la Cour des comptes européenne : <euraud@eca.eu.int> et <http://www.eca.eu.int>

ISC de la Croatie : <colic@revizija.hr>, <opcal@revizija.hr> et <http://www.revizija.hr>

ISC du Danemark : <rigsrevisionen@rigsrevisionen.dk> et <http://www.rigsrevisionen.dk>

ISC des Émirats arabes unis : <saiuae@emirates.net.ae>

ISC de l'Espagne : <TRIBUNALCTA@bitmailer.net>

ISC de l'Estonie : <riigikontroll@sao.ee> et <http://www.sao.ee>

ISC des États-Unis d'Amérique : <oil@gao.gov> et <http://www.gao.gov>

ISC des Fidji : <audit@itc.gov.fj>

ISC de la Finlande : <kirjaamo@vtv.fi>

ISC de la France : <dterroir@ccomptes.fr> et <www.ccomptes.fr>

ISC de la Georgie : <chamber@access.sanet.ge>

ISC de Hong Kong : <audaes2@aud.gen.gov.hk> et <http://www.info.gov.hk/aud/>

ISC des Îles Marshall : <tonyowe@ntamar.com>

ISC de l'Inde : <cag@giasd101.vsnl.net.in>

ISC de l'Indonésie : <asosai@bpk.go.id>

ISC de l'Irlande : <webmaster@audgen.irlgov.ie> et <http://www.irlgov.ie/audgen>

ISC de l'Italie : <bmanna@tiscalinet.it>

ISC du Japon : <asosai@ca.mbn.or.jp> et <http://www.jbaudit.admix.go.jp>

ISC de la Jordanie : <audit-b@amra.nic.gov.jo>

ISC de la Kirghizie : <whl@mail.elect.kg>

ISC du Koweït : <aha@audit.kuwait.net>

ISC de la Lettonie : <http://www.lrvk.gov.lv>

ISC du Liban : <President@coa.gov.lb>

ISC du Luxembourg : <chaco@pt.lu>

ISC de la Macédoine : <usdt@nic.mpt.com.mk>

ISC de la Malaisie : <jbaudit@audit.gov.my>

ISC du Mali : <papa.toyo@datatech.toolnet.org>

ISC de Malte : <nao.malta@magnet.mt>

ISC de Maurice : <auditdep@bow.intnet.mu>

ISC du Mexique : <cmhsecrpart@compuserve.com.mx>

ISC de la Micronésie : <FSMOPA@mail.fm>

ISC du Népal : <oagnp@oagnp.mos.com.np>

ISC du Nicaragua : <continf@lbw.com.ni>

ISC de la Norvège : <riksrevisjonen@riksrevisjonen.no>

ISC de la Nouvelle-Zélande : <oag@oag.govt.nz> et <http://www.netlink.co.nz/%7e.oag/home.htm>

ISC d'Oman : <sages@gto.net.om>

ISC du Pakistan : <saipak@comsats.gov.pk>

ISC des Palaos : <palau.public.auditor@palaunet.com>

ISC du Panama : <omarl@contraloria.gob.pa>

ISC de Papouasie-Nouvelle-Guinée : <amrita@online.net.pg>
ISC du Paraguay : <director@astcgr.una.py>
ISC des Pays-Bas : <bjz@rekenkamer.nl> et
<<http://www.rekenkamer.nl>>
ISC du Pérou : <dc100@condor.gob.pe> et
<<http://www.rcp.net.pe/CONTRALORIA>>
ISC des Philippines : <catli@pacific.net.ph>
ISC de la Pologne : <<http://www.nik.gov.pl>>
ISC de Porto Rico : <ocpr@coqui.net>
ISC du Portugal : <dg.tcontas@mail.telepac.pt>
ISC du Qatar : <qsab@qatar.net.qa>
ISC de la République tchèque : <michael.michovsky@nku.cz>
ISC du Royaume-Uni : <international.nao.@gtnet.gov.uk> et
<<http://www.open.gov.uk/nao/home/htm>>
ISC de la Russie : <sjul@gov.ru>
ISC de Sainte-Lucie : <govaudit@candw.lc>
ISC du Salvador : <cocr@es.com.sv>
ISC des Seychelles : <seyaudit@seychelles.net>
ISC de Singapour : <ago_email@ago.gov.sg>

ISC de la Slovaquie : <julius@controll.gov.sk> et
ISC de la Slovénie : anton.antoncic@racsod.sigov.mail.si et
<<http://www.sigov.si/racs>>
ISC de la Suède : <int@rrv.se> et <<http://www.rrv.se>>
ISC de la Suisse : <sekretariat@efk.admin.ch>
ISC du Suriname : <<http://www.parbo.com>>
ISC de la Thaïlande : <oat@vayu.mof.go.th>
ISC de la Turquie : <saybsk3@turnet.net.tr>
ISC de l'Ukraine : <rp@core.ac-rada.gov.ua>
ISC de l'Uruguay : tribinc@adinet.com.uy et
<<http://www.tcr.gub.uy>>
ISC du Venezuela : <crojas@cgr.gov.ve> et <<http://www.cgr.gov.ve>>
ISC du Yémen : <COCA@Y.NET.YE>
CCAF-FCVI Inc. : <<http://www.ccaf-fcvi.com>>
Institute of Internal Auditors : <iia@theiia.org> et
<<http://www.theiia.org>>
Consortium international pour la gestion des comptes publics :
<<http://financenet.gov/icgfm.htm>>
Fédération internationale des experts-comptables :
<<http://www.ifac.org>>

Calendrier des événements de l'INTOSAI en 1999-2000

Juillet

Octobre

Congrès de l'AFROSAI
Ouagadougou, Burkina Faso
4-8 octobre

Assemblée générale de l'OLACEFS
Asunción, Paraguay
4-8 octobre

Réunion du Groupe de travail pour la
privatisation
Varsovie, Pologne
5-6 octobre

Réunion de la Commission pour le
contrôle informatique
Harare, Zimbabwe
7-8 octobre

Conférence des vérificateurs généraux du
Commonwealth
Sun City, Afrique du Sud
10-13 octobre

2000

Janvier

Réunion de la Commission des normes de
contrôle
Londres, Royaume-Uni
(date à déterminer)

Avril

Août

Réunion du Comité directeur de l'ASOSAI
Phuket, Thaïlande
3-5 août

Novembre

Réunion de la Commission de la dette
publique
Mexico, Mexique
11-12 novembre

Février

Mai

Réunion du Comité directeur de
l'INTOSAI
Séoul, Corée
23-25 mai

Conférence sur le contrôle interne
Budapest, Hongrie
(date à déterminer)

Septembre

Décembre

Mars

Colloque ONU/INTOSAI
Vienne, Autriche
27-31 mars

Juin

N.D.L.R. : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres de l'INTOSAI à planifier et à coordonner leurs engagements. Figureront dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles offertes par les régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétaire général de chaque groupe de travail régional